

**173**

**DT4**

Déviations de la route 117 sur le territoire de  
la Municipalité de L'Annonciation

6211-06-0H5

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           Mme SYLVIE GIRARD, présidente  
  M. MICHEL GERMAIN, commissaire  
  M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE DÉVIATION  
DE LA ROUTE 117 SUR LE TERRITOIRE  
DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANNONCIATION**

**DEUXIÈME PARTIE**

VOLUME 1

Séance tenue le 6 novembre 2002, à 19 h 30  
Centre sportif & culturel de la Vallée-de-la-Rouge  
1550, rue des Cyprès  
L'Annonciation

**TABLE DES MATIÈRES**

	SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2002.....	2
	MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	2
5	LA PRÉSIDENTE:.....	2
	 <u>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :</u>	
	(DM8) Municipalité de l'Annonciation : M. Jean-Pierre Bilodeau.....	5
10	(DM2) Les Entreprises Pimori Inc. : M. André Morissette .....	11
	(DM3) M. Mario Tomaro.....	22
15	(DM4) M. Jacques Denis.....	24
	 <b>PAUSE</b>	
	(DM5) M. Pierre Borduas et M. Jacques Supper .....	30
20	(DM7) M. Roland Pépin.....	37
	(DM10) L'AURA : M. François-Arthur Sarrazin.....	42
25	(DM9) Société de développement commercial de l'Annonciation : M. Laurent Bougie.....	46
	(DM11) CLD : M. Stéphane Lapointe.....	51
30	(DM ) M. Gaétan Gargantini.....	56
	MOT DE FERMETURE.....	62
	M. ANDRÉ MORRISSETTE (intervention).....	64
35	<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u> .....	66

\* \* \*

**MOT DU PRÉSIDENT**

40

**LA PRÉSIDENTE :**

45 Mesdames et messieurs, bonsoir !

Bienvenue à cette deuxième partie d'audience publique portant sur le projet de déviation de la route 117 à L'Annonciation.

50 Mon nom est Sylvie Girard, je préside cette Commission, et je suis secondée dans ma tâche par monsieur Michel Germain à ma gauche et monsieur Louis Dériger à ma droite qui agissent à titre de commissaires. Je vous rappelle que nous avons la responsabilité de réaliser le mandat d'audience publique et de commission d'enquête confié au BAPE par le ministre de l'Environnement.

55 Cette deuxième partie d'audience publique a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre leurs commentaires, de faire leurs suggestions ou de proposer des modifications au projet.

60 J'appellerai donc, dans l'ordre de leur inscription, les participants qui ont fait part de leur intention de présenter un mémoire. Après chacune des présentations, la Commission prendra quelques instants pour échanger avec les participants afin de préciser certains aspects ou développer davantage des éléments contenus dans le mémoire. Il ne faudrait pas interpréter le questionnement de la Commission comme étant révélatrice de sa position.  
65 Je précise que la Commission est en enquête et qu'elle s'intéresse aux arguments évoqués dans les mémoires.

Au cours de cette deuxième partie de l'audience, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont invités à assister à la  
70 séance et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

A la suite de la deuxième partie de l'audience publique, la Commission rédigera son rapport pour le ministre de l'Environnement. Le rapport fera état des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude.  
75

Je rappelle que le mandat qu'a reçu le Bureau d'audiences publiques est d'une durée de quatre mois, le rapport du BAPE devra être remis au ministre de l'Environnement au plus tard le 7 février prochain. Le ministre doit rendre le rapport public dans les 60 jours suivants.

80 La décision d'autoriser ou de refuser le projet appartient au Conseil des ministres sur recommandation du ministre de l'Environnement.

Mentionnons que tout ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions, dont le service est assuré par monsieur Bernard Raveau, seront disponibles dans les

85 centres de consultation environ une semaine après la fin de la deuxième partie de l'audience publique ainsi que sur le site Internet du BAPE.

Les membres de l'équipe présents sont madame Julie Crochetière qui est analyste, qui est ici à ma gauche, ainsi que mesdames Marie-Ève Chamberland, conseillère en  
90 communications, et Monique Gélinas, coordonnatrice, qui sont à l'arrière. Pour le ministère des Relations avec les citoyens, alors le responsable de l'organisation technique, monsieur Richard Grenier, et le technicien de son, monsieur Martin Lajoie.

Je rappelle que les centres de consultation sont accessibles tout au cours du mandat et que les documents peuvent y être consultés. Il y a deux centres régionaux : un situé à  
95 l'hôtel de ville de L'Annonciation, 25, rue Principale Sud, ainsi qu'un deuxième à la Bibliothèque municipale de L'Annonciation-Marchand, 230, rue Principale Sud. Il y a aussi deux centres permanents, le bureau du BAPE à Québec au 575, rue St-Amable, au 2e étage, ainsi qu'à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal.

100 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission sera également rendue publique dans ces centres de consultation. Pour toute information supplémentaire concernant les centres de consultation ou toute autre information nécessaire, vous pouvez aussi rejoindre le BAPE. La Commission dispose  
105 aussi d'un site Internet. Vous pourrez voir avec la coordonnatrice à l'arrière pour les coordonnées au besoin.

Alors nous avons neuf intervenants qui se sont inscrits à l'horaire. Je demanderais de limiter les interventions à un maximum de 15 minutes pour permettre aussi à la  
110 Commission les échanges dont je vous parlais tout à l'heure. Je voudrais aussi vous assurer, pour certains qui avaient un mémoire qui était plus volumineux, nous leur avons demandé de faire un résumé. Alors soyez assurés quand même que la Commission lit tous les mémoires, tous les documents et va en tenir compte, et que, de toute façon, le mémoire intégral est déposé dans les centres de consultation et de documentation.

115 Je vous disais tout à l'heure de ne pas interpréter le questionnement de la Commission comme étant une orientation de la Commission puisque nous questionnons sur **vos** mémoires et **votre** opinion, ce n'est pas l'opinion de la Commission pour l'instant. L'opinion de la Commission vous allez la voir dans le rapport.

120 Il peut y avoir un questionnement de la Commission, il peut ne pas y en avoir non plus, c'est simplement une question, des fois, de clarifier des aspects ou on veut pousser plutôt plus loin votre opinion. Alors encore là, ce n'est pas une question d'appréciation ou pas de la Commission. Pour certains, quand le mémoire est clair, très, très clair, on n'a pas nécessairement besoin d'aller plus loin; pour d'autres, c'est très clair mais ça nous  
125 demande une idée pour poser d'autres questions, alors on le fait. Alors notre questionnement est neutre.

130 Alors j'aimerais aussi vous rappeler l'importance que la Commission accorde à un débat serein, comme d'ailleurs, cela s'est passé en première partie d'audience. La Commission n'admettra aucun propos diffamatoire ou non respectueux.

135 De plus, je vous souligne que, comme pour le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de faire une rectification de faits si vous le jugez utile. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non à se prononcer sur des opinions émises.

140 Alors qu'on se comprenne bien, la rectification des faits, c'est simplement... Par exemple, quelqu'un a dit « 2 000 mètres », vous arrivez, vous pouvez dire: « ce n'est pas 2 000 mètres, c'est 2 500 mètres ». Ce sont sur des faits, simplement, des chiffres, ou des trucs, mais pas sur : « il a dit telle chose mais ce n'est pas vrai, je ne suis pas d'accord ». Il faut que ce soit vraiment sur des faits, c'est le seul droit que l'on admet.

145 Tout le monde est libre de son opinion et c'est ce soir qu'elle est présentée dans le contexte et le cadre réglementaires qu'on vous a présentés. Alors si vous voulez utiliser ce droit de rectification des faits, vous devez vous inscrire au registre spécifique à cette fin à l'arrière de la salle. Les gens inscrits au registre de rectification seront invités à faire leur intervention à la fin de la séance.

150 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de service aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire que vous avez reçu à l'entrée.

155 Alors je rappelle aussi qu'il est toujours interdit de fumer dans cette salle. Maintenant, je ne sais pas si on a toujours besoin de le rappeler; avec les nouvelles lois, je pense que c'est partout, alors juste pour le rappeler quand même.

160 Alors nous allons maintenant procéder à la présentation des mémoires. Alors le premier intervenant invité à présenter son mémoire, c'est la Municipalité de L'Annonciation.

Bonsoir. J'aimerais que vous vous nommiez pour les transcriptions.

**M. JEAN-PIERRE BILODEAU :**

Jean-Pierre Bilodeau, conseiller municipal à L'Annonciation.

**M. NORMAND GRAVEL :**

Normand Gravel, conseiller à L'Annonciation.

170 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Alors vous pouvez y aller.

**(Lecture du mémoire)**

175

**LA PRÉSIDENTE :**

180 Merci beaucoup. Alors nous avons quelques questions. Tout d'abord, dans votre mémoire, vous faites référence à quelques reprises de l'aspect consultation, c'est-à-dire pour la Municipalité, à savoir que, bon, vous constatez que vous ne pouvez pas satisfaire effectivement tout le monde, que vous avez des choix à faire - c'est écrit dans votre mémoire. J'aimerais un peu peut-être que vous nous disiez quelle est la nature des appuis de la Municipalité en regard des citoyens. Est-ce que c'est juste des commerçants, c'est juste certains commerçants... certains types de commerces, c'est-à-dire, qui sont plus pour la déviation, ou est-ce que, en général, les citoyens qui habitent le long de la 117, vous avez été à même de déterminer quelle était leur position là-dessus?

185

**M. JEAN-PIERRE BILODEAU :**

190 Écoutez, nous, de ce qu'on a eu comme échos au niveau du Conseil municipal suite aux différentes réunions d'information avec le ministère des Transports et de consultations, la population en général dans son ensemble nous a semblé être favorable à ce genre de contournement. Les gens qui semblaient être défavorables, c'étaient des commerçants situés plus aux extrémités de notre village.

195

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Est-ce que vous savez un peu les raisons pour lesquelles ils sont favorables?

200 Ce sont des aspects commerciaux, ce sont des aspects de qualité de vie? Quels sont les aspects qui ressortent le plus?

**M. JEAN-PIERRE BILODEAU :**

205 Si on prend notre noyau urbain, si on prend entre la rue du Pont et la rue Landry, c'est un secteur qui est mixte, c'est-à-dire, c'est un secteur qui est résidentiel et commercial. Évidemment, les résidents qui sont dans ce secteur, qui habitent ce secteur, sont très favorables au contournement - le bruit, la pollution atmosphérique, il y a une tranquillité, une quiétude plus grande.

210

215 Pour les commerçants, ceux dont on sait qu'ils sont d'accord, ils sont d'accord pour sensiblement les mêmes raisons. Souvent, tu vas avoir des restaurateurs dans la région du centre, du noyau urbain, qui sont propriétaires de restaurants et ils ont une terrasse. Eux, c'est évident que, pour eux, c'est alléchant d'éviter la circulation lourde pour le bien-être de leurs clients. C'est dans ce sens-là, les gens qui sont plus favorables.

220 Moi, je n'ai pas rencontré - c'est personnel - je n'ai pas rencontré, dans le centre du village, le noyau urbain, de commerçants complètement défavorables. Il y en a qui sont mitigés, mais complètement défavorables, j'en ai pas rencontré. J'ai rencontré des commerçants défavorables aux extrémités du village mais pas nécessairement dans le centre, le noyau urbain.

**LA PRÉSIDENTE :**

225 O.K. Vous faites état, entre autres, de l'impact qu'a eu la baisse d'embauche chez l'employeur principal qui est le Centre hospitalier. Mais est-ce que c'est la seule raison de la situation économique précaire actuelle qui semble être à la municipalité de L'Annonciation? Est-ce qu'il y a d'autres aspects qui ont fait qu'il y a actuellement un désir de revitalisation? Ou en même temps me répondre peut-être à la question : s'il n'y avait pas de projet de déviation, est-ce qu'il y aurait projet de revitalisation dans la municipalité?

**M. JEAN-PIERRE BILODEAU :**

235 Au niveau du noyau urbain?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

240 **M. JEAN-PIERRE BILODEAU :**

Oui, le projet de revitalisation du noyau urbain remonte à 1995. Ça, c'était dans les plans de la Municipalité. Par contre, ça prend des appuis financiers importants pour le faire.

245 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais l'objectif de ce projet-là, c'est dû à un changement du type d'économie, du type de clientèle éventuelle, ou de fermeture, ou de vieillissement de population? Qu'est-ce qui fait qu'il y a un besoin de changement?

250 **M. JEAN-PIERRE BILODEAU :**

255 Le besoin de changement, c'est pour revitaliser le centre commercial, le centre-ville, au niveau du commerce à l'Annonciation, le rendre plus attrayant à une clientèle touristique, inciter les gens soit à arrêter ou soit revenir et non pas seulement passer.

**LA PRÉSIDENTE :**

260 Merci. Mon collègue aurait une question.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

265 Bonsoir. J'aurais une question. En page 5 de votre mémoire, vous faites allusion... bien, en fait, en page 4 de 5, vous dites :

270 *« De plus, la Municipalité prévoit, lors de la construction du contournement, faire un accès au centre du village via la Montée Marois. Cet accès lierait le nouveau contournement à la rue Labelle et n'affecterait en rien la Montée Marois actuelle et ses abords. »*

275 Dans le croquis que vous nous avez fait parvenir, on voit que votre projet de connexion avec l'échangeur central et la rue Marois, on voit que, bon, vous allez vous brancher à la portion existante de la rue Marois et vous ne ferez aucune modification à la géométrie de la rue Marois et ni à son intersection avec la 117. Alors c'est bien ça qu'on doit comprendre?

**M. JEAN-PIERRE BILODEAU :**

280 C'est effectivement ça, oui.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

285 Donc, aucune modification. Actuellement - parce qu'on est passés l'autre fois - le feu de circulation... Quelqu'un qui arrive de Marois, est-ce que c'est facile pour lui de... Il peut utiliser le feu de circulation existant? Parce qu'il va y avoir beaucoup plus de trafic. Actuellement, on voit que la rue Marois n'a que quelques résidences, mais si on voit qu'à cette intersection-là avec la 117, on se retrouve avec un flux quand même qui peut être important, indépendamment du moment, surtout des week-ends, est-ce que vous avez examiné cet aspect-là au niveau de la fluidité de la circulation à l'intersection de la future rue Marois et de la 117, la rue Principale?

290 **M. JEAN-PIERRE BILODEAU :**

295 Ça, c'est des données techniques que je crois que le ministère des Transports a regardées à l'intérieur du dossier. Peut-être que le ministère du Transport serait peut-être plus en mesure de répondre à cette question-là.

**M. NORMAND GRAVEL :**

300 Juste faire remarquer que la sortie vers Marois va être juste pour les autos, il va n'y avoir aucun camion. Présentement, la lumière fonctionne avec trois... Le flux vient nord-sud, après ça, il vient juste le pont, il vient juste de la Montée Marois. C'est des feux comme indépendants, ce n'est pas nord-sud puis est-ouest.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

305 Le feu couvre la Montée Marois actuellement. Parce que, dans le projet initial, donc, du ministère du Transport, on avait un réalignement de la rue Marois... en fin de compte, on avait une nouvelle rue Marois faite par le ministère des Transports pour être dans l'axe exact de la rue du Pont. Votre projet est sensiblement différent. On comprend qu'à l'origine, il y avait l'objectif des camions.

315 Mais, à ce moment-là, on a pu comprendre en première partie d'audience que ce qui avait, à l'origine, motivé une révision du projet initial du ministère des Transports, c'était, entre autres, la fameuse source sur la Montée Marois, sur la rue Marois. Ça, c'est bien ce qu'on a compris.

320 Au moment où vous avez décidé, donc, de prendre une mesure en disant que vous n'affecterez en rien la Montée Marois actuelle et ses abords, ça veut dire... vous faites allusion à la source, si je comprends bien, parce qu'au point de vue physique, vous ne touchez pas à la rue existante. Donc, c'est essentiellement pour protéger la source que vous êtes intervenus.

325 Mais du moment où vous avez décidé ça, est-ce que vous avez considéré l'autre hypothèse d'axe central, donc, un axe central ailleurs que la Montée Marois? Est-ce que vous avez étudié une possibilité de le faire à un autre endroit?

**M. NORMAND GRAVEL :**

330 Oui. Parce que le ministère du Transport, c'est une question de degré de pente. Parce que les pentes, on arrivait pour d'autres rues... Je ne connais pas tellement la technique mais c'était du 10 puis du 15 pour cent de pente. C'est là-dessus que le ministère disait : « c'est pas possible, ça va être trop... ce sera pas sécuritaire ». La seule place qu'il y avait une possibilité, c'était là.

335 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Donc, par exemple, vous avez examiné la Montée Alphonse, disons que les pentes sont beaucoup trop fortes. Et est-ce que vous avez aussi examiné un accès plus décentré du côté de l'hôpital, par exemple, où est-ce qu'on voit qu'il n'y a pas de développements du tout? Est-ce que vous êtes allés jusque dans ce secteur-là pour voir si c'était possible?

340

**M. NORMAND GRAVEL :**

Oui.

345

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Et il y avait toujours des problèmes techniques de pente, donc, c'est ça qui vous a empêchés de considérer d'autres hypothèses?

350

**M. NORMAND GRAVEL :**

Oui.

355 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Parfait, c'est clair. Je vous remercie.

360 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Dans votre mémoire, vous dites que vous avez estimé que 10 pour cent des commerces seraient affectés par le projet. Ce 10 pour cent, est-ce que ça comprend les commerces qui sont dans le noyau ou si c'est les commerces qui vont d'un bout à l'autre, c'est-à-dire qui comprennent aussi les commerces qui sont situés aux extrémités dans le Canton Marchand?

365

**M. JEAN-PIERRE BILODEAU :**

370 C'est les commerces qui sont situés aux extrémités aussi.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Aussi. Comment vous expliquez à ce moment-là que le ministère avait estimé à 30 pour cent les impacts sur les commerces qui seraient affectés par le projet? Même, dans sa révision, je pense, on parle de 28 pour cent, en fait, 31 commerces qui seraient tou-

375

chés par le projet. Comment vous arrivez à 10 pour cent? Quelle est votre façon de l'évaluer?

380 **M. JEAN-PIERRE BILODEAU :**

A ce moment-là, je demanderais peut-être à monsieur Deslauriers, qui est le concepteur du document, de peut-être répondre à cette question.

385 **M. ALAIN DESLAURIERS :**

390 Madame la présidente, le 10 pour cent, il a été évalué par le type de commerces, le nombre de commerces qu'on a, le relevé des commerces qu'on a à L'Annonciation, puis, comme il avait été discuté, c'étaient principalement des commerces qui desservaient les véhicules en transit, si on peut dire, comme les stations d'essence et la restauration rapide, alors on a fait un calcul simple de ces types de commerces-là.

395 Puis on sait aussi que certains commerçants plus spécialisés, comme on le mentionnait dans le mémoire, qui, eux autres, ils ont des clients qui viennent de Montréal, exemple, parce qu'ils les connaissent puis qui arrêtent les voir. Eux autres, ils disent : « bien, nous autres, on ne sera plus vus parce que, là, à la longue, on risque de ne plus être reconnus puis on risque de perdre une clientèle ».

400 Alors à ce chapitre-là, on a aussi tenu compte de ces commerces-là, alors on a fait une petite règle de trois, puis ça tournait autour... c'est pour ça qu'on dit environ 10 pour cent, ça peut être 12. Mais le 30 pour cent du ministère des Transports, je ne sais pas comment il a été calculé. Nous, c'est l'évaluation qu'on en faisait, nous. Ce n'est pas une évaluation scientifique mais c'est une évaluation qu'on a faite avec les moyens qu'on avait.

405 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

A partir de vos informations à vous, à la Municipalité?

410 **M. ALAIN DESLAURIERS :**

415 Effectivement. Nous, on a un registre des commerces à L'Annonciation, puis on a aussi tous les types de commerces qui existent, alors comme je vous dis, ceux qui ont été dans le 10 pour cent, ceux qui ont été évalués, c'est des stations d'essence, les restaurants, une bonne partie des restaurants, parce que tous peuvent être affectés à un certain niveau, puis certains types de commerces précis.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

420 Pour la question du nombre de personnes, le pourcentage de personnes en transit  
qui arrêtent à la municipalité - dans l'étude d'impact, on parle de 14 pour cent des gens en  
transit - est-ce que, vous, vous avez refait ces estimés-là, est-ce que vous avez une idée...

**M. ALAIN DESLAURIERS :**

425 Non, nous, on n'a pas fait ces estimés-là.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

430 Non, vous n'avez pas été dans cette... O.K., merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

435 Alors je vous remercie infiniment de votre participation. Alors je vais appeler un  
deuxième intervenant, Les Entreprises Pimori incorporée, monsieur Morissette, je crois.

**M. ANDRÉ MORISSETTE :**

Bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

440 Bonsoir, monsieur. Bienvenue.

**M. ANDRÉ MORISSETTE :**

445 Alors je me présente, mon nom est André Morissette, je suis le propriétaire unique  
de Les Entreprises Pimori. Je dois vous dire au début que je regrette énormément de ne  
pas avoir assisté à la réunion du 8 octobre, malheureusement j'étais en voyage d'affaires  
aux États-Unis. Des fois, c'est commode de dire que tu n'étais pas là, que t'étais en  
voyage, alors j'ai apporté avec moi preuve à l'appui comme quoi j'étais bel et bien aux  
450 États-Unis dans un voyage d'affaires qui avait été réservé plusieurs mois d'avance. Alors si  
jamais vous voulez, j'ai cette preuve-là ici.

455 La raison que j'aurais aimé être ici, c'est qu'il s'est passé des choses et j'aurais eu  
beaucoup de questions à poser à certaines personnes. J'aimerais prendre position au tout  
départ sur le projet de contournement du village de L'Annonciation. Je n'habite pas  
L'Annonciation, j'habite Montréal, mais comme citoyen du Québec, je peux vous dire que  
je suis en faveur du contournement du village. Maintenant, à savoir si ça devrait être là ou  
ailleurs... Simplement, ma position, je suis en faveur.

460 J'aimerais établir le fait que je suis natif de L'Annonciation, j'ai vécu mes 15  
premières années ici, et j'y retourne maintenant à l'âge de 58 ans. Et je dois vous dire que  
le cas que j'ai à discuter ce soir me laisse dans une position un peu perplexe. Je me sens  
vraiment lésé dans mes droits, je me sens bafoué, j'ai l'impression d'être assis devant vous  
avec... comme si quelqu'un m'avait planté un poignard dans le dos, et je vais essayer de  
465 vous expliquer pour que vous puissiez comprendre.

Ce qui est en cours ici, c'est un terrain que Pimori a acheté il y a plus de 20 ans, sur  
lequel on a payé des taxes pendant toutes ces années-là, et que j'ai vendu à quelqu'un que  
vous avez rencontré le 8 octobre, qui est monsieur Tomaro.

470 J'ai fait une déposition par écrit que j'aimerais lire pour le bénéfice des gens qui sont  
dans la salle, mais avant d'y arriver, j'aimerais faire une présentation verbale, si vous me le  
permettez, parce que depuis que j'ai écrit ça, il y a des choses qui sont venues à ma  
conscience, j'aimerais, disons, en parler.

475

**LA PRÉSIDENTE :**

Il n'y a pas de problème juste si on arrive à rester dans un cadre...

**M. ANDRÉ MORISSETTE :**

480

On va essayer de contenir ça dans le temps requis.

**LA PRÉSIDENTE :**

485

Voilà. Je vous avertirai un petit peu d'avance si je vois que ça se... Merci.

**M. ANDRÉ MORISSETTE :**

490 J'aimerais faire une mise au point qui est importante, situer le contexte. Quand on  
parle des Entreprises Pimori, en réalité on parle d'un individu qui s'appelait Réal Morissette,  
qui était mon frère, qui était ce qu'on peut appeler vraiment un entrepreneur et qui a  
contribué énormément au développement économique du village de L'Annonciation.

495 Pendant de nombreuses années, il a fait toutes sortes de projets de développement  
dans les lacs avoisinant le village de L'Annonciation. Alors on a vendu beaucoup de  
terrains, qui, par la suite, ont été construits, qui a amené, comme on pourrait dire, de  
l'eau au moulin au niveau économique dans le centre du village de L'Annonciation.  
Malheureusement, mon frère, à l'âge de 47 ans, a eu un arrêt cardiaque suivi, neuf jours  
plus tard, d'une embolie qui l'ont laissé paralysé et muet depuis ce temps-là, et ça fait 18  
500 ans de ça.

Alors le terrain dont je vais vous parler, il l'a acheté, ça remonte à 21 ou 22 ans, et, environ trois, quatre ans plus tard, il faisait son embolie. Alors quand lui est tombé paralysé et muet, les terrains, ça m'est retombé sur les bras, j'ai dû m'en occuper.

505

Mais moi, c'est important que je vous le mentionne, ce n'est pas mon expertise. Mon expertise est dans le domaine de la finance et mon travail m'a amené à travailler à Montréal, Toronto, New York, mais pas nécessairement dans la région ici, même si je suis né à L'Annonciation.

510

J'aimerais me permettre une question, si je peux, parce qu'elle est pertinente à ce que je vais vous expliquer. Est-ce que je peux vous poser une question, madame la présidente, messieurs les commissaires? Est-ce que vous êtes abonnés à L'Information du Nord, le journal?

515

**LA PRÉSIDENTE :**

Non.

**M. ANDRÉ MORISSETTE :**

520

O.K. Est-ce que vous lisez L'Information du Nord?

**LA PRÉSIDENTE :**

525

Il y a de l'information... Ce que j'ai expliqué, d'ailleurs, ce que je veux juste vous dire... Vous n'étiez pas là à la première partie d'audience le 8 octobre. Par contre, vous pouvez consulter les verbatim; tout ce qui a été dit est enregistré et c'est dans les centres d'information. Il y en a, comme je disais tout à l'heure, un à Montréal et deux ici, un autre à Québec. Alors tout ce qui a été dit intégralement est là, autant le questionnement que les réponses.

530

Alors dans ce qu'on vous explique aussi, en première partie d'audience, c'est que la Commission a deux volets : elle a l'audience publique que l'on tient en deux parties et elle a aussi le volet de commission d'enquête. Nous, on a été assermentés devant un juge de la Cour supérieure, on a les mêmes prérogatives qu'un juge sauf celui de condamner à l'emprisonnement.

535

Ce qui veut dire que, dans le cadre de notre mandat, on a un mandat d'enquête aussi. Dans le cadre de ce mandat d'enquête, toutes les informations sont quand même prises autant au niveau des communications, et des médias, ou de quoi que ce soit sur ce qu'on a besoin, et ce qui est requis, on va le chercher.

540

**M. ANDRÉ MORISSETTE :**

545 D'accord. Je m'excuse, ce n'était pas une trappe, c'est que...

**LA PRÉSIDENTE :**

Non, non.

550

**M. ANDRÉ MORISSETTE :**

555 Vous allez comprendre la pertinence de ma question quand je vais arriver avec mon exposé. C'est que, moi non plus, je ne suis pas abonné à L'Information du Nord et ç'a une très grande importance dans mon document que je vais vous déposer.

**LA PRÉSIDENTE :**

560

Alors je vous écoute.

**M. ANDRÉ MORISSETTE :**

565 Alors je vais vous expliquer ce dont j'étais propriétaire et ce dont je suis propriétaire maintenant. Il y a eu un changement de zonage qui s'est élaboré à L'Annonciation sur une période de plusieurs années. Suite au contournement du village avec l'autoroute, il y a eu des consultations entre le ministère des Transports, la MRC et la Municipalité.

570 Moi, ce que je dois vous dire, c'est que, assis à Montréal, j'étais complètement pas au courant que ces discussions-là prenaient place. J'ai été sur l'Internet, j'ai lu tout ce qui a été dit dans les réunions du 8 octobre et du 9 octobre, et, par la suite, j'ai téléphoné à monsieur Boileau à L'Annonciation pour lui demander de m'envoyer certains documents. Il m'a envoyé les documents.

575

580 Ce que je voudrais vous dire, c'est que le terrain en question, pendant peut-être une vingtaine d'années, avait la vocation suivante, il était zoné C1, 100 mètres à partir de la route 117 sur toute la longueur du terrain qui comprend une partie du lot 67 et toute la longueur du lot 66, qui fait un total de 470 mètres de façade sur la route 117, et la partie arrière était zonée R5.

585 Alors voici les usages - c'est très pertinent à mon cas. Dans la zone qui est Commercial 1, les usages permis étaient les suivants : habitations unifamiliales isolées, habitations unifamiliales jumelées, habitations bifamiliales isolées. Ensuite, dans le commerce, tout était possible de la première catégorie à la dernière, et je les énumère

parce que ça devait être très pertinent par la suite : dépanneurs, bureaux d'affaires et commerces de service, commerces de détail intérieurs, commerces de détail intérieurs avec possibilité de vente à l'extérieur, commerces de gros et commerces de détail nécessitant de l'entreposage extérieur, postes d'essence et stations-service, commerces de vente, réparations et entretien de véhicules automobiles, les ateliers de réparations mécaniques, électriques sans vente au détail et sans entreposage extérieur, les centres horticoles et les serres commerciales, les ateliers, dépôts d'entrepreneur en construction, en excavation - ce qui est le commerce de monsieur Tomaro - ensuite, auberges d'au moins cinq chambres avec chalets locatifs regroupés autour d'un poste d'accueil avec salle à manger.

Ensuite, au niveau tourisme, il y avait casse-croûte et restaurants, il y avait hôtels, motels et bars - tout ça était possible dans la zone commerciale - et au point de vue tourisme, il y avait également relais de ski de fond. Et au point de vue industrie, l'industrie d'une superficie maximale de 300 mètres carrés, ce qui est quand même énorme; c'était possible d'avoir une industrie avec 300 mètres carrés, ce qui est 3 229 pieds, dont toutes les opérations sont faites à l'intérieur, pas d'entreposage à l'extérieur.

Au point de vue communautaire, parcs et terrains de jeux, établissements ouverts au public, tels hôtel de ville, musées - c'était possible sur le terrain - établissements publics ouverts aux seuls intéressés, comme hôpital, monastère, camp de vacances.

Ça, c'était au niveau commercial sur le premier 100 mètres, tout le long de la route. Maintenant, dans la partie qui est en arrière, zonée R5, les usages suivants étaient possibles : habitations unifamiliales isolées, habitations unifamiliales jumelées, habitations bifamiliales isolées. Ensuite, au point de vue commerces, les centres horticoles et les serres commerciales, les ateliers, dépôts d'entrepreneur en construction, en excavation - ce qui est le commerce de monsieur Tomaro. Ensuite, auberges d'au moins cinq chambres, chalets locatifs regroupés autour d'un poste d'accueil, c'était permis dans la partie arrière.

Au point de vue tourisme, il y avait également établissements où s'exercent des activités récréatives extérieures intensives sur des superficies réduites, parcs d'amusement, établissements où s'exercent des activités récréatives extérieures extensives sur des superficies importantes, tel un terrain de golf - c'était permis en arrière - relais de ski de fond.

Au point de vue industrie, l'industrie d'extraction minière, une sablière, carrière, c'était possible sur le terrain. Au point de vue communautaire, parcs et terrains de jeux ainsi que des plages appropriées, établissements ouverts au public en général, tels hôtel de ville ou musées - c'était possible - établissements publics ouverts aux seuls intéressés, hôpital, monastère, camp de vacances. Tout ça, c'était possible sur la partie en arrière.

630 Également, au point de vue agricole, établissements consacrés à la culture des végétaux, exploitations forestières, établissements consacrés à l'élevage animal à l'exclusion des porcs, des chiens et des animaux de basse-cour, également une pisciculture.

635 Ça, c'était le terrain dont j'étais propriétaire pendant peut-être l'équivalent de 20 ans...

640 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste une petite information. Ces changements-là ont été faits quand? Ce que vous nous parlez, d'usages, ça s'est terminé quand?

645 **M. ANDRÉ MORISSETTE :**

650 Ça, ça s'est terminé, selon mes discussions avec monsieur Boileau... Il y a eu un schéma d'aménagement suite à des discussions avec la MRC et le ministère des Transports. Ça a commencé, à ce qu'on dit, aux alentours des années 1989 et c'est entré en vigueur à la fin... je pense, à l'automne de 2001.

Mais moi, pendant que tout ça se déroulait, je n'ai jamais eu un téléphone, je n'ai jamais eu une lettre, je n'ai jamais eu un circulaire, je n'ai jamais eu vent de quoi que ce soit. Ça s'est fait et j'en n'étais absolument pas au courant.

655 Alors là, le plan a changé et on a zoné mon terrain d'une façon nouvelle. Le nouveau zonage maintenant est le suivant. Mon terrain maintenant, il est zoné Commercial 01 sur une longueur de 112 mètres sur le lot 67, le lot 67 le long de la route 117, sur une profondeur de 100 mètres. Tout le lot 66 au complet a maintenant une clause de non-accès, puis lui, il n'y a aucun zonage commercial.

660 Alors auparavant, c'était zoné commercial sur 470 mètres; maintenant, la seule partie qui est zonée commerciale, c'est la partie de 112 mètres qui est sur le lot 67, puis toute la partie en arrière est maintenant zonée RU02.

665 Je vais vous montrer maintenant qu'est-ce qui est permis sur la partie en avant et la partie en arrière. Je vais commencer avec la partie en arrière parce qu'elle est très révélatrice, elle est très courte également...

**LA PRÉSIDENTE :**

670

Je veux juste vous dire, vous déposerez peut-être les documents joints à votre mémoire?

**M. ANDRÉ MORISSETTE :**

675

Je pourrais le faire, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

680

allez-y.

**M. ANDRÉ MORISSETTE :**

685

Dans la zone qui est tout l'arrière du lot 67, à l'exclusion du 100 mètres sur le bord de la route 117 et tout le lot 66 au complet - parce que, lui, il n'a pas de zone commerciale en avant - la seule chose qui est permise au point de vue résidentiel, c'est un abri forestier. Il n'y a aucune habitation qui est possible, d'aucune sorte.

690

Au point de vue commerce, la seule chose possible, c'est ce qu'ils appellent activités de récréation extensives, pistes de ski de fond, des choses du genre. Au point de vue industrie, on dit : « extraction », mais à ma connaissance, il n'y a pas de mines d'or, il n'y a pas de mines d'argent, il n'y a rien à extraire à cet endroit-là.

695

Au point de vue agricole, il est possible de faire la culture du sol et des végétaux - ce qui est complètement ridicule, il n'y a absolument rien à faire là, c'est des arbres qui poussent - et la seule autre chose possible, c'est autres types d'élevage.

700

Alors je me retrouve avec un terrain dont 94 pour cent de la superficie, tu ne peux pas rien, rien, rien faire avec, sauf ce qu'ils appellent, eux autres, de l'extraction, au point de vue industrie, et construire un abri forestier. Il n'y a aucune autre possibilité. Ça, c'est selon le document que j'ai reçu de monsieur Boileau la semaine dernière.

705

Maintenant, il y a un autre aspect très important. J'ai relu tout ce qui a été dit ici le 8 et le 9 octobre, il y a eu de la fausse information, peut-être pas à volonté, il y a eu des contradictions. Quand vous vous êtes rencontrés et vous avez posé des questions, la Municipalité et la MRC étaient sous l'impression que tout mon terrain au complet, le 66 et le 67, était dans une zone de nonaccès. A la réunion, il est sorti que ce n'était pas le cas, qu'il y avait un accès de 20 mètres.

710

Moi, cependant, avant de vendre le terrain à monsieur Tomaro au mois d'avril, j'ai appelé le ministère des Transports et j'ai parlé, après avoir été transféré à plusieurs personnes, à quelqu'un en autorité qui s'appelait monsieur Denis Trudel. Lui, à ce moment-là, je lui ai dit que j'étais en négociation pour vendre les terrains en question puis je lui ai dit : « Avant de vendre le terrain, j'aimerais savoir comment le contournement du village va affecter mon terrain. » Il m'a répondu : « Monsieur Morissette, la seule implication pour vous, c'est qu'on va gruger à peu près 4 à 5 pour cent de votre terrain le long de la route, mais il n'y a aucune clause de non-accès sur toute la longueur de votre terrain. »

Alors moi, j'ai relégué ces faits-là à l'acheteur, qui était monsieur Tomaro, j'ai dit : « Écoute, le terrain que je te vends, en réalité, tu ne pourras pas l'utiliser au complet parce qu'ils vont en gruger une partie en avant d'à peu près 4, 5 pour cent, mais tout le reste, c'est tel quel, et il n'y a aucune clause de non-accès. » Moi, je ne connaissais même pas le terme. Monsieur Trudel m'a expliqué qu'est-ce que c'était, il dit : « Les terrains plus au sud, voisins de toi, vont tous avoir une clause de non-accès, mais ton terrain en question, il n'en a aucune. »

Sauf que quand vous vous êtes rencontrés ici le 8 et le 9 octobre, ce n'est pas ça qui est ressorti. Puis à ce moment-là, le ministère des Transports a même fait... et c'est dans les écrits, ils ont dit : « nous sommes un peu surpris de la position de la Municipalité parce que, dans nos négociations, on n'avait jamais envisagé que la partie en arrière, il ne pourrait pas y avoir de la construction résidentielle et autres ». Mais la Municipalité et la MRC avaient des cartes, que monsieur Boileau m'a faxées, qui montrent que, eux autres, depuis 1999, étaient sous l'impression que tout mon terrain au complet, il était dans une zone de non-accès. Alors eux autres, étant donné que c'était non-accès, ils ont zoné ça abri forestier. Tu n'as pas droit de rien construire à cet endroit-là.

Puis à la dernière minute, entre le mois d'avril, où monsieur Trudel me dit que mon terrain, il n'est pas affecté d'aucune façon, là, le dossier évolue, ils décident de faire un échangeur à la 321 et on décide de mettre tout mon terrain zone non-accès sauf le dernier petit bout sur le 67 pour un accès de 20 mètres.

Alors là, il y a eu des consultations. Je ne sais pas ç'a été quoi les critères, mais ils ont dit : « on revient sur notre position, au lieu de mettre ça non-accès sur toute la longueur, on va donner un accès de 20 mètres ». Alors j'ai seulement un accès de 20 mètres à la limite de mon terrain sur le 67, mais ce terrain-là, le 67, il a seulement une façade de 112 mètres sur la route 117.

#### **LA PRÉSIDENTE :**

Juste pour accélérer un petit peu pour nous donner le temps d'avoir un peu de questionnement pour vous. De toute façon, le dépôt, comme je vous dis, le dépôt de votre document va être fait, les nouveaux documents que vous nous avez donnés aussi, donc,

755 ils seront accessibles pour tout le monde aussi, et la Commission va en faire une lecture attentive. Mais je vous donne peut-être encore une petite minute, puis après ça, on passera aux questions.

760 **M. ANDRÉ MORISSETTE :**

D'accord. Maintenant, moi, je ne voudrais pas lancer des flèches à qui que ce soit, ni à la Municipalité ni à la MRC. Je comprends que, dans ça, il y a toutes sortes d'intérêts, puis il y a des enjeux, ils ont voulu protéger le noyau économique central du village.

765 Mais on disait tantôt qu'il y avait des commerçants à l'extrémité qui avaient été affectés ou qui n'étaient peut-être pas aussi positifs face au projet. Moi, je suis un propriétaire terrien, je suis favorable au projet, sauf que je me sens vraiment lésé dans ma position. J'ai payé des taxes pendant 20 ans de temps, puis d'un coup de plume, comme ça, on m'enlève tous mes droits de construction. Alors l'acheteur, lui, par pur hasard, à la  
770 fin de septembre, appelle monsieur Boileau et dit à monsieur Boileau : « Écoutez, qu'est-ce que je peux faire sur le terrain? » Et monsieur Boileau lui dit : « Tu ne peux même pas mettre les pieds sur ton terrain, tu n'as même pas droit de couper un arbre. Je ne peux pas te donner aucun permis d'aucune sorte. »

775 Alors lui, il m'appelle en panique... Puis là, on était supposés de passer le contrat notarié vers la fin de l'année, qui était aux alentours du mois de novembre, décembre. Lui, il dit maintenant : « Je ne veux plus passer le contrat notarié. Entre ce que tu m'as dit qui était possible puis ce qu'est la réalité maintenant, c'est le jour et la nuit. » Alors je le comprends dans un certain sens.

780 Maintenant, quand monsieur Boileau, je lui ai parlé, il m'a envoyé beaucoup de documents, un total de 67 pages, et on parlait que quand les changements au zonage ont eu lieu, que ça donnait référence... c'était susceptible d'approbation référendaire, puis que la Commission municipale... si cinq personnes s'objectaient, il devait y avoir un référendum,  
785 puis qu'elles devaient se prononcer sur la légalité de tout ça.

Mais comment voulez-vous que je m'objecte quand je ne suis même pas au courant que le zonage a lieu. C'est pour ça que je vous demandais si, vous, vous lisiez... vous étiez abonnés. Moi, j'habite Montréal. L'Information du Nord... Puis ça, ce n'est pas fautif  
790 du village s'ils ont des règlements qui disent que quand vous changez le zonage, la seule place que vous devez l'afficher, c'est sur un poteau dans le village et dans L'Information du Nord.

795 Ce que je veux vous laisser comprendre, et vous pourriez peut-être laisser savoir à un autre département au ministère, c'est qu'un propriétaire terrien, comment veut-il qu'il soit au courant s'il n'est pas abonné à L'Information du Nord. Moi, je n'avais aucune idée que, tout ça, ça se tramait.

**LA PRÉSIDENTE :**

800 Monsieur Morissette, comme j'ai dit tout à l'heure, on va faire une lecture attentive de l'ensemble des documents que vous nous soumettez. Il faut que vous compreniez aussi que le mandat du BAPE dans le cadre de la Commission... On ne peut prendre parti dans un litige ou une cause qui relève d'une entente de gré à gré.

805 Par contre, il est bien clair, comme dans la majorité ou presque l'ensemble des projets à l'étude par la Commission, des projets de routes, toute la problématique des accès ou du nonaccès, elle est toujours regardée parce que c'est souvent une des problématiques qui ressort le plus. Alors sans présumer de ce que la Commission pourrait dire ou ne pas dire dans son rapport, il est évident que toute la problématique des accès va être regardée comme dans la majorité des projets de routes.

815 Je peux vous dire aussi qu'on en fera une lecture attentive et que vos documents ainsi que votre intervention alimenteront la réflexion. Maintenant, peut-être qu'à la relecture... Écoutez, je vous dis de mémoire parce que je ne les ai pas devant moi, mais au moment de la première partie d'audience, peut-être qu'à la relecture, vous pourrez constater que lorsque monsieur Tomaro est venu s'adresser à la Commission, qu'il a posé des questions, il y a eu quand même une ouverture et de la part du ministère du Transport et de la MRC et de la Municipalité concernées pour voir à trouver une solution au problème.

820 Alors je vous remercie de votre intervention et, comme je disais tout à l'heure, nous allons...

**M. ANDRÉ MORISSETTE :**

825 Est-ce qu'il serait possible - puis ce ne serait pas très long pour moi - de lire mon mémoire pour l'avantage des personnes qui sont dans la salle?

**LA PRÉSIDENTE :**

830 Malheureusement, comme j'ai dit, on limite - parce qu'on a beaucoup de monde - on limite à 15 minutes. Je vous ai déjà donné 25 minutes. Mais ce que je peux vous dire, c'est que les gens... Je pense que nous avons déjà lu attentivement votre mémoire. Vous avez quand même assez, et même très bien, résumé l'intervention que vous avez faite, et donc, les gens pourront le consulter.

835

**M. ANDRÉ MORISSETTE :**

840 Ça va être sur le site Internet?

**LA PRÉSIDENTE :**

845 Oui, ça va être sur le site mais aussi dans les centres de documentation.

**M. ANDRÉ MORISSETTE :**

850 Question. Si je vous laisse les documents - ce sont mes seuls documents - est-ce que c'est possible pour vous autres d'en faire une copie...

**LA PRÉSIDENTE :**

855 Vous pouvez voir avec la coordonnatrice comment organiser ça. On va faire pour le mieux pour vous. Je vous remercie, monsieur Morissette.

**M. ANDRÉ MORISSETTE :**

Merci.

860 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors nous allons appeler l'intervenant suivant, monsieur Mario Tomaro, s'il vous plaît.

865 Bonsoir, monsieur Tomaro.

**M. MARIO TOMARO :**

870 Bonsoir. Ça va bien?

**LA PRÉSIDENTE :**

875 Oui, merci.

**M. MARIO TOMARO :**

880           Moi, j'étais ici le 8 octobre mais je n'avais pas écrit... Je vais vous expliquer ma situation aujourd'hui comme elle est, je voudrais clarifier ça, que quelqu'un me dise qu'est-ce que je dois faire.. C'est concernant le terrain 66 et 67.

**(Lecture du mémoire)**

885           Moi, je suis prêt à signer le contrat avec monsieur, à continuer l'opération si, à moi, ils me donnent tout l'accès sur le 67 et la moitié de 66. Sinon, je n'achète plus rien. J'ai quatre enfants, une famille, je travaille dur, pas pour jeter l'argent comme ça, je n'ai pas le droit de faire ça.

890           C'est ça, ma position. Hier, j'ai reçu tous ces documents de la Ville... de Canton Marchand, monsieur Boileau, je n'ai pas eu le temps de lire ça parce que c'est beaucoup. Le 8 avril, je ne pourrais rien construire sur le terrain de 67. Maintenant, je sais que je peux construire même un hébergement. C'est ça qu'il m'a dit au téléphone, mais je n'ai pas eu le  
895           temps de regarder tout ça, je vous dis la vérité.

              Mais si j'ai le droit sur 67, pourquoi je n'aurais pas le droit sur 66? Ça empêche quoi? Le pont, il va être à peu près à 7 kilomètres - c'est ça que je lis ici - de distance au terrain. 100 mètres, ce n'est pas beaucoup. Vous comprenez? Comment est-ce qu'ils  
900           prennent la décision d'arrêter à 67 ou 66? Comment est-ce qu'ils évaluent ça pour dire « ce terrain n'est plus bon »? Qu'est-ce qu'ils vont faire avec les terrains? Ils vont l'exproprier?

              Parce que, ici, si je n'ai pas le droit de rien faire, je ne passerai pas le contrat... On verra qu'est-ce qu'on fera. Il faut discuter avec... Je voudrais avoir par écrit que j'ai le droit...  
905           accès à tout le terrain 67 et, minimum, la moitié, ou avoir un total de 150 mètres pour avoir deux entrées, une entrée et une sortie.

**LA PRÉSIDENTE :**

910           En fait, monsieur Tomaro, je vais commencer, d'ailleurs, un peu par vous répéter ce que j'ai dit à monsieur Morissette tout à l'heure. C'est évident que la Commission ne peut pas prendre parti dans un litige ou une cause qui relève d'une entente de gré à gré. Mais, ce que je vous dirais, la même chose aussi, on va se pencher quand même probablement sur toute la problématique des accès, c'est normal dans une évaluation d'un projet de route.

915           De la même façon, je vous rappellerais que, autant le ministère du Transport que la MRC et la Municipalité se sont déclarés prêts à discuter pour voir la problématique. Et peut-être que je vous inviterais aussi peut-être à consulter.... Dans le cadre du questionnement aussi et des documents déposés de la première partie, le ministère du Transport a expliqué

920 toute sa politique d'expropriation ou de déplacement, ou autres, ils ont expliqué comment  
ils le font, dans quel cas, de quelle façon, et ils ont aussi spécifié - je vous dis ça de  
mémoire mais je ne crois pas me tromper - que, dans leur évaluation, ils évaluaient la  
valeur au marché mais aussi le potentiel des terrains.

925 **M. MARIO TOMARO :**

Oui, c'est ça, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

930

Alors je ne peux pas vous dire beaucoup plus en termes de... Je ne peux pas vous  
dire quoi faire, ou quoi que ce soit. Ce que je vous invite, c'est aller relire tout ça, à peut-  
être accepter l'invitation qu'on vous a faite, et pour ce qui est du reste, on va lire  
attentivement et les documents qui nous ont été déposés ainsi que votre mémoire pour que  
935 - comme tous les mémoires, d'ailleurs - que ça puisse alimenter la réflexion de la  
Commission.

**M. MARIO TOMARO :**

940

Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

945

C'est moi qui vous remercie. J'appellerais maintenant un quatrième intervenant,  
monsieur Jacques Denis, s'il vous plaît.

Bonsoir, monsieur Denis. Vous allez bien?

**M. JACQUES DENIS :**

950

Oui, madame.

**LA PRÉSIDENTE :**

955

Alors on vous écoute, monsieur Denis.

**M. JACQUES DENIS :**

960

Madame la présidente, messieurs les commissaires, je me présente, Jacques  
Denis, je suis un semi-retraité encore en affaires, natif de L'Annonciation. Dans le

problème que nous étudions actuellement, mon épouse est concernée, mes deux fils également, et les 26 signataires.

965 **(Lecture du mémoire)**

(Applaudissements)

**LA PRÉSIDENTE :**

970 Merci, monsieur Denis.

S'il vous plaît, aucune manifestation de quoi que ce soit, d'approbation ou de désapprobation, les deux sont...

975 Alors j'aimerais savoir, monsieur Denis, vous faites part, dans votre intervention et dans le mémoire aussi que vous avez déposé, vous faites part à la fois d'un déclin de l'économie à partir des années 1980 à peu près, qu'il y a eu quand même un bon essor de l'économie de 1970 à 1980, et puis, après ça, il y a eu une forme de déclin. Vous parlez aussi quand même qu'il y a actuellement une économie assez animée. Vous vivez dans ce  
980 village-là depuis longtemps, vous avez eu un commerce, que vous avez peut-être déjà, au coin de la rue du Pont, c'est ça...

**M. JACQUES DENIS :**

985 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

990 ... votre fils a un commerce. Est-ce que vous êtes capable de nous dire qu'est-ce qui fait qu'il y a... Est-ce que, actuellement, il y a vraiment un problème d'économie ou de développement économique à L'Annonciation? Est-ce qu'il y a un problème qui exige, de toute façon, une revitalisation, déviation ou pas?

**M. JACQUES DENIS :**

995 Oui. C'est qu'en 1980, les taux d'intérêt ont progressé énormément. Donc, ç'a duré, ça, quelques années, puis ç'a été le commencement d'une débâcle. Alors à ce moment-là, on a perdu des industries, des commerces, et caetera.

1000 Puis si on regarde l'hôpital, qui, au début, a été bénéfique pour toute la population, beaucoup de travailleurs - ç'a été quelque chose de très bénéfique - alors depuis nombre d'années, c'est le déclin, alors pertes d'emplois, et caetera. Donc, c'est déjà une perte considérable.

1005 Si on regarde au point de vue d'industries, de parc industriel, ça fait 20 ans qu'on le  
demande, puis ça fait 20 ans qu'on n'a rien, on ne voit rien. On fait des promesses mais on  
n'a rien qui se concrétise. Alors ça prend une volonté mais ça prend aussi quelque chose  
de monétaire aussi pour activer cette économie-là. Là, on est dans, réellement, une  
1010 léthargie dans ce sens-là. Si on regarde l'école, on essaye d'avoir le 4 et 5 puis on n'est  
pas capable de l'avoir. Alors il y a des questions à se poser : qui dirige?

**LA PRÉSIDENTE :**

1015 Toujours à partir du portrait que vous nous faites de votre connaissance de la  
municipalité et tout ça, si je comprends bien, les pistes de solution qui ont été mises sur la  
table de la part de la Municipalité et aussi, bon, les avis qu'on a eus de certaines per-  
sonnes-ressources, que ce soit le ministère du Tourisme, ou de la MRC, des positions du  
ministère du Transport, si je comprends bien, ce qui a été mis sur la table en première  
1020 partie d'audience en termes de projets de revitalisation, de types de développement, pour  
vous, ça ne vous rassure pas?

**M. JACQUES DENIS :**

1025 Du tout. Parce que faire beau, c'est bien, mais ça ne donne pas de l'emploi, ça.  
Ça prend de l'emploi. Actuellement, à L'Annonciation, on a une population qui vieillit, ça  
prend des personnes... des jeunes. On veut garder nos jeunes. Pour garder nos jeunes, il  
faut qu'il y ait une sécurité de travail, puis on ne l'a pas. Encore récemment, je parlais avec  
une famille, les enfants sont partis à l'extérieur. Ce n'est pas de même qu'on va...

1030 Madame, tantôt, vous m'avez demandé... Je suis de la troisième génération. Mes  
grands-parents sont arrivés ici en 1885. Ils étaient dans le commerce. Mon père a acheté  
de sa mère en 1917. Moi, j'ai acheté de mon père en 1947. Ça fait au-delà de 50 ans que  
j'étais en affaires. Aujourd'hui, c'est mes garçons qui continuent. Alors on a toujours été  
1035 dans le milieu. On a connu des bonnes années, mais actuellement, on connaît des années  
anémiques.

**LA PRÉSIDENTE :**

1040 Et pour vous, la déviation, avec ce qu'elle pourrait amener de soutien au niveau du  
développement, de la revitalisation, pour vous, ce n'est pas une solution?

**M. JACQUES DENIS :**

1045 Non. La solution, c'est que... Ce n'est pas visible. D'abord, le tracé est trop loin.  
Premièrement, le tracé est trop loin, tu ne vois pas le village. Actuellement, si vous parlez  
avec certains commerçants, ils vont vous dire... Prenez des gens qui vont vendre des  
bateaux, des skidoos. Alors les fins de semaine, le touriste passe. On dit que les gens  
n'arrêtent pas? Il y a au moins 14 pour cent et plus qui arrêtent. Alors ces gens-là vont  
1050 visiter les bateaux, toutes ces choses-là. Ils n'achètent pas, tout est fermé, c'est le  
dimanche, ou ça peut être le soir, et caetera. Mais à un moment donné, ces gens-là  
reçoivent des téléphones dans la semaine, ou dans les jours qui viennent, et puis ce sont  
des acheteurs. Alors ces gens-là, ils ne seront pas vus, ils ne verront pas. Alors si tu ne  
vois pas, t'oublies. Alors ce n'est pas en faisant beau qu'on va faire quelque chose. Ça  
1055 prend de l'emploi, ça prend une activité.

**LA PRÉSIDENTE :**

Mon collègue a une question.

1060

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Je reviens à votre dernier paragraphe puis, en fait, un peu à votre conclusion que  
vous avez dite tantôt quand vous dites que :

1065

*« Le projet de contournement devrait être mis en veilleuse aussi longtemps  
que notre économie n'aura pas atteint de nouveau sa vitesse de croisière. »*

1070 Dans le fond, ce qu'on peut comprendre, c'est : « donnez-nous du temps, on va  
s'organiser, on va remettre l'économie en santé, et, suite à ça, si on fait un  
contournement, on le fera, mais permettons le développement le long des voies de  
contournement ». C'est un peu ça qu'on peut comprendre?

**M. JACQUES DENIS :**

1075

Disons que c'est un compromis étudié. Le contournement peut avoir une certaine  
valeur en autant qu'il respecte certaines normes. Actuellement, il ne respecte pas des  
normes valables. Alors il peut être acceptable en autant qu'on est fort. C'est comme dans  
une entreprise, tu peux avoir une année de défaillance mais, par contre, si,  
1080 financièrement, t'es capable de le supporter, bien, t'es capable de passer au travers.

Tandis que, là, avec un contournement, ça va être la noirceur. C'est ma  
philosophie puis c'est la philosophie de beaucoup de marchands. J'ai visité des marchands,  
j'ai 26 signatures. Naturellement, il y en aura toujours, des gens qui seront pour. Je com-  
prends qu'il y a des inconvénients.

1085

1090 Il y en a, des inconvénients quand il y a beaucoup de trafic, mais qu'on prenne les moyens. Au lieu d'avoir une lumière, à ce moment-là qu'on mette un brigadier, qu'on utilise des rues secondaires pour dégager un peu le centre-ville dans ces quelques fins de semaine-là. Je fais une comparaison avec Mont-Laurier qui a sept lumières; allez-y dans les grandes périodes, c'est bien pire que L'Annonciation. Je ne suis pas capable de vous donner des chiffres, moi, puis le calculer, je n'ai pas cette formation-là, mais c'est de la logique.

1095 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Donc, dans le fond, c'est des mesures qui seraient faites dans le centre-ville actuel pour, disons, améliorer la situation mais sans contournement nécessairement. Donc, c'est d'améliorer la situation... Vous êtes d'accord avec ça, qu'il faut quand même améliorer un peu?

1100 **M. JACQUES DENIS :**

1105 Oui, mais seulement que le contournement pas tel qu'il est là, je ne l'accepterais pas comme il est là. Autrefois, on avait un comité qu'on appelait L'A.U.R.A. - on était plus jeunes dans le temps - puis on avait même regardé de faire le trajet l'autre côté de la rivière. A ce moment-là, on se disait « le village va être vu, il va y avoir des ponts pour traverser, ça va dégager ».

1110 Après ça, le ministère a demandé, quelque temps après, de faire ça sur le côté nord. Sur le côté nord, on le faisait près du village, c'était un 4-voies, puis ça rentrait pas loin de l'hôpital, puis ça sortait dans le bout du centre d'achats, à l'autre extrémité du village, côté sud, puis là, le village aurait été vu, et caetera. Mais là, ce n'est plus ça, c'est rendu trop loin. Alors à ce moment-là, tel qu'il est là, moi, je suis contre. Il faudrait que ce soit l'économie qui...

1115 **LA PRÉSIDENTE :**

1120 Mon collègue a une autre question.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1125 Bonsoir. Vous avez dû néanmoins considérer la possibilité que le contournement se fasse. Dans cette optique-là, est-ce que vous avez eu des discussions avec la Municipalité? Dans votre mémoire, vous faites allusion à l'approche, justement, de

1130 commerces artériels près de la 117. Mais est-ce que vous avez approché la Municipalité sur la possibilité d'aménager une zone, par exemple, avec accès - je vous donne un exemple - par la Montée Marois qui permettrait l'implantation de commerces de type artériel - restaurants, stations-service, des choses comme ça - donc, ces commerces-là seraient visibles de la 117, de la nouvelle 117? Est-ce que vous avez fait des approches auprès de la Municipalité à ce sujet-là?

1135 **M. JACQUES DENIS :**

1140 Monsieur le commissaire, si vous regardez le projet du ministère... ou de la Municipalité - ç'apparaît, en tous les cas, dans ce même projet-là - ils ont consulté des gens. Je n'ai jamais été consulté. Pourtant, je suis un vieux de la vieille, là. Je n'ai jamais été consulté. Ils ont consulté des gens qui ne sont plus en affaires aujourd'hui.

1145 Il y a des personnes qui sont en affaires, le mari travaille ailleurs, la femme va être dans le commerce, mais ça, c'est du temporaire, c'est juste pour faire passer le temps. Mais dès qu'ils prennent leur retraite, ils se débarrassent. Quand tu vis avec un commerce, c'est ton gagne-pain, ce n'est plus pareil, ça, tu n'as plus le même contexte.

1150 Alors on ne m'a pas consulté, puis je ne suis pas allé les consulter puis les voir non plus. Ils savent mon opinion quand même, mais je ne suis pas allé discuter avec eux autres.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

1160 Alors nous allons faire une petite pause quelques minutes puis nous allons revenir avec les

prochains intervenants. Merci.

1165 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\* \* \*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

1170 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors si vous voulez bien vous présenter.

1175 **M. PIERRE BORDUAS :**

Alors madame et messieurs, bonsoir. Je suis Pierre Borduas, le directeur général de la MRC-Antoine Labelle, et j'ai à mes côtés Jacques Supper, le directeur de notre Service d'aménagement du territoire, qui est aussi le coordonnateur de notre schéma d'aménagement.

1180

Essentiellement, ce soir, nous allons vous présenter un très bref mémoire qui résume les positions de la MRC relativement au contournement de la route 117 à L'Annonciation. Alors c'est un projet qui est dans le schéma d'aménagement actuellement en vigueur, qu'on appelle le schéma d'aménagement révisé, mais qui était aussi dans le premier schéma d'aménagement entré en vigueur en 1988. Alors ça fait au moins 15 ans que toute la question du contournement de la route 117 à L'Annonciation est dans notre schéma d'aménagement.

1185

Alors je vais laisser monsieur Supper vous présenter le contenu de ce mémoire-là, et, par la suite, évidemment, nous serons disposés à répondre à toutes vos questions.

1190

**M. JACQUES SUPPER :**

Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, messieurs les commissaires. Comme monsieur Borduas le mentionnait, le mémoire reprend essentiellement le contenu du schéma d'aménagement révisé qui est entré en vigueur en mars 1999. Nous allons aborder trois points : le premier concernant le tracé, le deuxième concernant le plan d'aménagement du corridor routier, toute la question relative aux fonctions commerciales, et, finalement, un petit point concernant la circulation des véhicules hors route.

1195

1200

**(Lecture du mémoire)**

Évidemment, la lecture du schéma, on va un peu plus en détail, mais c'est l'essentiel du mémoire qui comprend qu'il est nécessaire de faire une voie de contournement à L'Annonciation mais qu'il est évidemment nécessaire de la planifier correctement avec les gens principalement des municipalités locales.

1205

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Alors j'aurais d'abord une première question. Quand vous parlez de toute la question du corridor routier, on comprend que le schéma a été... lors de la révision du schéma, la MRC s'est adaptée, si vous voulez, à la nouvelle politique aussi du ministère du

1210

Transport en termes de corridor routier et du respect, entre autres, des zones de non-accès, et tout ça, sur ce type de routes-là. Vous parlez que :

1215                   « *La voie de contournement aura des répercussions sur l'activité commerciale de l'actuel périmètre urbain en créant une pression favorisant la relocalisation d'équipements commerciaux et l'ouverture de nouveaux établissements souhaitant profiter des nouvelles opportunités d'affaires.* »

1220                   J'aimerais que vous m'expliquiez un petit peu plus... d'élaborer un petit peu plus là-dessus. Si on tient compte de, entre autres, les positions - monsieur Supper, je pense que vous avez assisté à l'ensemble de la première partie de la Commission - en regard des interventions que certains commerçants ont fait par rapport à la viabilité de certains commerces par le contournement et tout ça, et comme vous citez dans votre mémoire le fait  
1225 que ça pourrait favoriser la relocalisation d'équipements commerciaux ou l'ouverture de nouveaux établissements, j'aimerais voir comment vous entrevoyez un peu l'avenir par rapport à certains commerces qui pourraient être affectés plus que d'autres.

**M. JACQUES SUPPER :**

1230                   Évidemment, le niveau d'intervention de la MRC est à une échelle différente que celui de la municipalité locale. Ça, on en conviendra. Par contre, dès la révision du schéma - et c'était un peu précurseur aux travaux de la voie de contournement - les travaux de révision se sont étalés de 1993 à 1997 selon le processus de la loi, il est clair que la  
1235 dévitalisation de nos noyaux villageois était une préoccupation.

                  On assiste à un étalement résidentiel - on le voit par l'historique des permis de construction - les gens délaissent les noyaux historiques pour se diriger plus dans les secteurs de villégiature et de campagne. Il y a un phénomène, je pense, qui est un peu réversible dans nos secteurs. Par contre, on assiste également à un étalement commercial qui n'est pas nécessairement souhaitable.

                  A notre esprit, c'est un enjeu important de toute la question de révision du schéma en ce sens que l'amélioration des moyens d'accès, l'amélioration des voies routières amènent un déplacement des activités commerciales - si on parle de la Rouge - soit vers  
1240 Mont-Laurier, soit vers Saint-Jovite, et même vers Saint-Jérôme, Laval.

                  L'étalement commercial tous azimuts, je pense, vient favoriser ce phénomène un peu inexorable en ce sens que les gens, n'ayant pas un noyau commercial fort, ne bénéficient pas de l'achalandage créé par les commerces. Ça fait qu'il y a eu tout un travail  
1245 significatif en vue de diriger les commerces de détail vers les périmètres urbains pour s'assurer que ça se fasse toujours en fonction des périmètres urbains.

                  Il y aura, par contre, des besoins pour du commerce artériel. Pensons aux stations-service, pensons à la circulation de transit, qui, inévitablement, se retrouvera toujours un

1255 peu en fonction de la route 117 où on n'entre plus en concurrence avec notre voisin immédiat mais plutôt avec la localité voisine, et d'où la préoccupation que le contournement, lorsqu'il se fera à L'Annonciation, se fasse également à Labelle, dans un horizon similaire, pour s'assurer que, finalement, on ne déplace pas l'activité commerciale... ou certaines activités commerciales - ce n'est pas l'ensemble - de L'Annonciation vers Labelle.

1260 Mais, par contre, les gens qui ont besoin d'essence, s'ils doivent arrêter à L'Annonciation, le même contexte de contournement, L'Annonciation à Labelle, ce n'est pas nécessairement vrai qu'ils vont attendre d'être rendus à Mont-Laurier. Si on bénéficie d'un contexte acceptable, je pense qu'on va continuer à voir du commerce artériel près du noyau de L'Annonciation.

1265 On aura également un périmètre urbain avec des fonctions de commerces plus de détail qui visent une circulation artérielle moins importante qui va servir à l'ensemble de la vallée de la Rouge et qui va être plus accessible parce que la circulation routière va être plus facilitée lors des week-ends. C'est un peu tout ce contexte-là qu'on a tenté de voir avec également la Municipalité de Marchand qui est principalement visée par la voie de contournement, les tronçons qui ne sont pas affectés par les servitudes de non-accès.

**LA PRÉSIDENTE :**

1275 Si je comprends bien la position de la MRC, c'est qu'elle ne serait pas favorable à l'établissement, par exemple, de certains commerces, d'une zone commerciale dans l'accès qu'on dit central, par la rue Marois?

**M. JACQUES SUPPER :**

1280 Bien, tout le concept qui a été mis de l'avant ne vise pas le déplacement ou la création d'un pôle commercial dans ce secteur-là. D'autant plus qu'on doit se rappeler que l'accès Marois est un accès permettant d'accéder à L'Annonciation mais n'est pas une sortie. Ça fait que de créer un pôle commercial serait, en tout cas à ce moment-ci, inopportun.

1285

**LA PRÉSIDENTE :**

1290 Maintenant, est-ce que, par exemple, la... Parce que vous faites référence à Labelle et vous faites référence au fait qu'il ne faudrait pas que certains des commerces... ce qui serait, autrement dit, permis à un endroit ne serait pas permis à l'autre, ou inversement, ce qui susciterait du déplacement de commerces qui avantagerait une municipalité plus que l'autre, dépendant des types de commerces, c'est ce qu'on en conclut. Est-ce qu'il y a des ententes entre les deux MRC pour un positionnement à l'égard des accès... des développements commerciaux dans les accès?

1295

**M. JACQUES SUPPER :**

1300 A ce moment-ci, il n'y a pas eu de discussions. Il y a une volonté que les deux contournements se fassent dans un même horizon de temps, mais en termes de contrôle des activités commerciales en périphérie, il n'y a pas eu de discussions à ce moment-ci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1305 Merci.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1310 Justement dans cette veine-là, à Labelle, nous avons pu constater dans le dossier que la municipalité de Labelle a des zones d'expansion commerciale qui sont pratiquement contiguës au projet de déviation à cet endroit-là. Donc, on peut s'imaginer que si le contournement à Labelle se fait, on peut penser, compte tenu que ce sont déjà des orientations de la Municipalité, qu'elle autorise éventuellement une activité commerciale, par exemple, à son axe central. C'est ce qu'on a pu constater à la lecture des documents de Labelle.

1315  
1320 Donc, à ce moment-là, ne craignez-vous pas justement que certains commerces qui sont actuellement très dépendants, simplement des gens qui font des longues distances, donc, sont pressés d'arriver à destination, donc, ces gens-là vont avoir tendance à prendre de la restauration relativement rapide qui est visible de leur axe de circulation, et ne s'en aillent à ce moment-là vers Labelle? Voyez-vous un risque là-dedans?

**M. JACQUES SUPPER :**

1325 Il faut comprendre que la Municipalité de Labelle fait partie de la MRC voisine, ça fait qu'on ne maîtrise pas aussi bien le dossier. Par contre, dans les discussions qu'il y a eu dans le cadre du plan d'aménagement du corridor routier, il a été convenu qu'au sud de L'Annonciation, il y aurait un tronçon limité qui permettrait du commerce artériel en bordure de la route 117, dans la zone de non-accès, qui pourrait permettre la venue de certains postes d'essence ou restauration rapide.

1330 Par contre, il y a une volonté de s'assurer que le commerce de détail, lui, soit maintenu beaucoup plus dans la question des périmètres urbains. Il y a également des types de commerces, qui ne sont pas souhaitables dans le centre-ville, qui sont également permis en bordure de la route 117.

1335 Il y a eu une réflexion de faite avec le ministère des Transports, avec la Municipalité dans un document qui, à certains égards, peut être améliorée d'ici 2008, d'ici à l'entrée en

1340 fonction de la route, mais dont le principe général est de s'assurer que les fonctions centre-ville le demeurent, qu'il y ait, par contre, une certaine opportunité pour un nombre limité de commerces artériels en bordure de la route 117. Il y en aura toujours besoin.

1345 Pensons à la difficulté d'accès du camionnage lourd, entre autres. Il est évident qu'on ne pourra pas favoriser l'accès à la partie centre-ville par le camionnage lourd et autres.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1350 Je vous remercie. J'aurais une petite question. De mémoire, en décembre 2001, vous avez le règlement 237, il y a également le schéma d'aménagement révisé qui est entré en vigueur en mars 1999. Pour les aires d'affectation dans le secteur de L'Annonciation, est-ce que vous avez fait une reconfiguration des aires d'affectation en fonction de l'axe projeté? Vous avez harmonisé les zones en fonction de l'autoroute?

1355 **M. JACQUES SUPPER :**

1360 Dans le schéma qui est entré en vigueur en 1999, les grandes affectations du territoire prévues n'ont pas été modifiées avec la modification de 2001. Ce qui avait été établi lors de l'élaboration du schéma en 1997-1998, c'était la volonté d'adopter un plan d'aménagement du corridor routier visant la portion de la voie de contournement, sauf qu'à cette date-là, les parties n'étaient pas nécessairement prêtes à en discuter.

1365 On a établi le principe du plan d'aménagement du corridor routier, et, en 2001, on a établi les principes, les grandes orientations qui serviront à l'analyse de la conformité des règlements de zonage des municipalités, mais on n'a pas modifié les affectations du territoire.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1370 Donc, vous pourriez être susceptible de les modifier dans le futur. Par exemple, on peut voir que, dans le secteur de l'hôpital, il y a comme une zone... la zone du périmètre urbain telle que définie par la Municipalité, mais on va avoir maintenant une partie de ce périmètre-là qui va être enclavée par la route. Donc, ça veut dire, cette zone-là, en théorie, il pourra y avoir, par exemple, des habitations relativement denses - si on lit les documents de la Municipalité - avec même un réseau d'aqueduc et un réseau d'égout, en théorie, et cette zone-là est enclavée maintenant... serait enclavée par le passage de la nouvelle route?

1380 **M. JACQUES SUPPER :**

Là, vous me posez une question un peu embêtante. La configuration exacte du périmètre urbain à proximité de l'hôpital est... Évidemment, l'objectif est que le périmètre urbain ne traverse pas le tracé projeté de la route 117 - ça, c'est clair - et un des moyens  
1385 qui a été mis de l'avant, c'est que, dans tout ce secteur-là, pas particulièrement parce qu'on est dans la voie de contournement mais dû à la proximité du pôle de L'Annonciation, les affectations qui sont prévues-là visent un développement qui se ferait à partir d'un réseau routier public pour s'assurer qu'il y ait une planification municipale à l'origine des projets et que, dans la partie du périmètre urbain, qu'il y ait prédominance d'un service  
1390 d'aqueduc et d'égout. A l'extérieur du périmètre urbain, il n'y aurait pas de service d'aqueduc et d'égout.

Il y a différents volets, mais avec une volonté assez clairement établie que la Municipalité ait l'initiative même du développement en s'assurant qu'elle fasse à partir de  
1395 réseaux publics, lorsqu'il y aura des réseaux, que ce soient des rues ou autrement, ça fait qu'à un niveau de planification un peu plus grand, et qu'on autorise la construction de nouvelles rues, de nouvelles rues de desserte, à des fins résidentielles ou autrement, que lorsque le besoin s'en fera sentir et ne pas créer de quartiers qui viendront ajouter à une offre excédentaire de terrains vacants.

1400

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Si j'ai bien compris, les aires d'affectation sont susceptibles d'être modifiées à la  
1405 lumière du projet, si j'ai bien compris.

**M. JACQUES SUPPER :**

Si le besoin s'en faire sentir, oui. De mémoire, je ne crois pas que ça nous  
1410 apparaissait nécessaire, mais c'est toujours dans le domaine du possible, évidemment.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Je vous remercie.

1415

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Une question concernant les sentiers pour les véhicules hors route. Est-ce que la MRC s'est penchée sur des secteurs, je dirais, des secteurs plus pertinents pour faire des  
1420 traverses, par exemple? Quels sont un peu les éléments de planification que vous avez jusqu'à maintenant à ce niveau-là? Pour les secteurs de L'Annonciation, bien sûr.

**M. JACQUES SUPPER :**

1425 Actuellement, on ne prétend pas privilégier un axe ou l'autre, mais on est tout à fait  
conscient qu'il y a des discussions en vue de développer les sentiers de VTT. Les sentiers  
de motoneige sont relativement bien développés, ils utilisent le parc linéaire durant la  
période hivernale, ce qui donne accès à toute la gamme de services possible au niveau du  
village de L'Annonciation, tant en services de restauration, stations-service, hébergement  
1430 ou autres, et tout ça parce que l'emprise du parc linéaire passait déjà à travers le périmètre  
urbain. Avant la mise en service du parc linéaire, il y avait une difficulté d'accès pour les  
motoneiges évidente à L'Annonciation et ailleurs.

1435 On assiste à un développement prochain et, à notre point de vue, qui va arriver  
avant la mise en service de la voie de contournement. Au niveau du VTT, il y a plusieurs  
volontés. Et nous, ce qu'on dit, on ne prétend pas connaître la réponse et les axes requis,  
mais ayons à cœur de trouver une solution pour favoriser l'accès des VTT au centre urbain  
pour aller requérir des services et ne pas réagir a posteriori, comme on le fait à Lacoste, où  
on a le parc linéaire qui traverse la route 117 - évidemment, une situation du passé - mais  
1440 où, techniquement, il est très difficile de régler un problème de sécurité qui est important.

Aujourd'hui, je pense que tout le monde y met du sien, tant le ministère du  
Transport et la Municipalité, mais on ne trouve pas de solution évidente. La hauteur de la  
nappe phréatique, la difficulté de construire un viaduc, les coûts engendrés, et on se dit  
1445 que lorsqu'on construira une voie de contournement... Je pense que c'est peut-être plus  
facile de le prévoir dès maintenant. Il y avait des propositions ici de la Municipalité, est-ce  
qu'à l'analyse technique, ce sera la meilleure... Je pense que ça mérite d'être évalué.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1450 Donc, pour l'instant, vous n'avez pas...

**M. JACQUES SUPPER :**

1455 On n'a pas de tracé. On a un principe, on a une orientation, tentons de trouver une  
solution qui sera garante de s'assurer de la sécurité de ces usagers-là.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1460 O.K., merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1465 Alors je vous remercie de votre participation. J'appelle un prochain participant, monsieur Roland Pépin.

Bonsoir, monsieur Pépin.

**M. ROLAND PÉPIN :**

1470 Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, messieurs les commissaires.

**LA PRÉSIDENTE :**

1475 Alors nous vous écoutons.

**(Lecture du mémoire)**

**LA PRÉSIDENTE :**

1480 Excusez-moi, monsieur Pépin, juste vous dire, comme pour les autres personnes, vous êtes assuré que le document est déposé complètement et qu'on va le lire au complet. Mais je voulais juste vous dire qu'il vous reste environ cinq minutes, alors comme vous avez encore quelques pages, je vous demanderais peut-être de vous assurer de pouvoir soulever...

1485 **M. ROLAND PÉPIN :**

Je vais essayer.

**LA PRÉSIDENTE :**

1490 ... ce qui est le plus important tout de suite pour vous. De toute façon, on va vous questionner sur l'ensemble du document que vous nous avez déposé. Merci.

**M. ROLAND PÉPIN :**

1495 Merci.

**(Suite de la lecture du mémoire)**

1500 C'est plus difficile à ce moment-là quand on... Je pense que.. et je fais la comparaison dans mon texte avec Saint-Jovite, avec Mont-Laurier, et, autant dans une ou l'autre ville, je pense qu'il y a des entrées charretières à profusion et ça n'a rien donné comme conséquences apparemment, aucun problème.

1505            Quand j'ai posé la question en octobre, ici, pour une entrée spéciale pour l'hôpital, le monsieur du ministère m'a dit que ça prendrait un viaduc. Or, regardez ce qui se passe à Saint-Jovite, il y a deux viaducs qu'on vient de faire récemment, depuis un an ou deux, mais ailleurs, il n'y en a pas, et la circulation est très bonne. Il y a quand même, toutefois, quatre voies, et c'est ce que je pense qu'on devrait avoir ici également.

1510            Pour la Ville, je pense que les élus municipaux doivent se pencher de nouveau sur leur position et se dire qu'ils ne seront pas là indéfiniment et que, un jour ou l'autre, changera le zonage et il y aura des commerces qui vont s'installer le long de la nouvelle 117.

1515            Ce n'est pas, comme l'a dit quelqu'un tantôt, les pancartes bleues, jaunes, ou rouges, ou brunes qui vont attirer le monde, ce n'est pas non plus les beaux lampadaires puis les gazons qui vont attirer le monde. On voit ça ailleurs. On va voir ça une fois et, ensuite, on va passer tout droit, comme on le fait sur la 20, sur la 10, en allant à Québec ou à Sherbrooke. On n'arrête pas dans les petites places à moins qu'il y ait un poste d'essence tout près.

1520            On déplore dans le texte le camionnage lourd, mais le camionnage lourd passe également à Mont-Laurier et à Labelle. Je pense qu'il faut permettre, si la déviation se fait, il faut permettre aux commerces de se reloger. S'ils ne le font pas ici, ils vont aller le faire ailleurs, sur la 117, à Nominique, ou à Lac-Saguay, ou plus au sud. Les locataires de  
1525            commerces n'attendront pas longtemps, ils vont déménager. Il y a déjà deux ou trois commerces qui sont fermés.

                 On remarquera que le transit est très important puisque certains commerces ouvrent le dimanche en été. Pourquoi? Parce que ça leur rapporte un surplus de revenus. On  
1530            remarquera également que, depuis qu'il y a des magasins à grande surface, certains ont des difficultés financières.

**(Suite de la lecture du mémoire)**

1535            Je pense que L'Annonciation a le choix, c'est à elle de décider, malgré les pressions et les fausses promesses, entre s'enfermer sur un repli sur soi ou s'ouvrir sur un monde extérieur dans un épanouissement avantageux pour la municipalité et ses citoyens. C'est beau, hein, ça? Merci, madame la présidente, merci...

1540            **LA PRÉSIDENTE :**

                 Vous savez que je ne peux pas faire de commentaires.

**M. ROLAND PÉPIN :**

1545            C'est pour ça que je vous dis ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

1550           Alors merci, monsieur Pépin. Mon collègue, monsieur Dériger, a des questions pour vous.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1555           Concernant la question des commerces, vous dites dans votre mémoire, en fait, qu'il faudrait permettre que les commerces puissent s'établir le long de la voie...

**M. ROLAND PÉPIN :**

La nouvelle, oui.

1560           **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

... voie de déviation. C'est ça qu'on peut comprendre?

**M. ROLAND PÉPIN :**

1565

Oui.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1570           Donc, vous, en fait, la servitude de non-accès, c'est quelque chose qui...

**M. ROLAND PÉPIN :**

1575           Bien, c'est ça qui bloque, et c'est ça qu'il faut enlever, le non-accès aux terrains - comme on l'a vu tantôt - à des terrains, et caetera.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1580           Mais dans le cas de Saint-Jovite - parce que vous avez soulevé le cas de Saint-Jovite aussi - il y a un document du ministère qui nous dit, bon, que le fait, justement, qu'il y ait des accès, qu'il y ait des croisements fait en sorte que, d'une part, bon, on a une question de fluidité qui est réduite et, d'autre part, qu'il y a plus d'accidents.

1585           Donc, au-delà de la question commerciale, si on parle des questions de la sécurité, ne croyez-vous pas que le fait qu'il y ait des accès multiples, qu'il y ait beaucoup d'entrées charretières fasse en sorte qu'il y ait des accidents, vu qu'il y a plus de conflits de circulation? Quel est votre avis sur cet aspect?

**M. ROLAND PÉPIN :**

1590

Des accidents, monsieur, il y en aura toujours. Il y en a eu un dernièrement, mortel, où la personne en auto a essayé de passer devant un camion. On ne peut pas éviter ça. A Saint-Jovite, au coin de la Montée Ryan, il y a eu plusieurs accidents, on a fait un...

1595

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Un échangeur.

1600

**M. ROLAND PÉPIN :**

... un viaduc, oui. On va régler le problème. A part ça, il y a quatre voies, il y a deux voies pour dépasser. Je suis passé là très souvent et je n'ai jamais vu passer là à moins de 70 kilomètres à l'heure. Alors je ne crois pas... Il y a toujours l'aspect humain, le type qui traverse sans regarder, le type qui se lance devant un autre sans regarder. Oui, ce sera toujours possible. Mais ce sera possible ici, également, qu'il y aura des accidents à cause des chevreuils, parce que les chevreuils sont déjà installés, ils vont continuer à traverser les routes. Je pense qu'on ne peut pas éviter ça.

1605

1610

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Donc, en fait, pour vous, la question sécurité, ce n'est pas ce qui pèse le plus dans la balance, si on peut dire, c'est plutôt la question commerciale?

1615

**M. ROLAND PÉPIN :**

Je ne crois pas. Je pense que la question commerciale de la Rouge est importante, et elle cherche à devenir plus qu'un sous-centre, tel que le dit le ministère. C'est sûr que c'est un sous-centre actuellement puisque tout s'en va ailleurs. Et là, on veut prendre une position où on va exagérer le problème.

1620

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Quand vous dites « ailleurs », vous dites comme à Mont-Laurier...?

1625

**M. ROLAND PÉPIN :**

Mont-Laurier surtout, oui. La même chose que j'ai dit tantôt pour l'hôpital, ça se passe au niveau scolaire, ça se passe à différents niveaux.

1630

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1635 Donc, pour vous, les bénéficiaires du projet, c'est plus les gens à l'extérieur que ceux qui sont de L'Annonciation comme tel, c'est ça qu'on peut comprendre? Ceux qui vont bénéficier du projet, des avantages du projet, ce serait plus...

**M. ROLAND PÉPIN :**

1640 Tel qu'il est, je pense que c'est les gens de l'extérieur. On veut concentrer, on veut avoir quelque chose de fort au centre, mais les commerces vont tomber. On dit: « on viendra voir dans un an - c'est écrit dans le rapport du ministère - on viendra voir dans un an, dans deux ans, dans trois ans, puis dans dix ans ». On va voir quoi? Des cadavres. On ne pourra plus refaire, on ne pourra plus remettre, mettons, une quincaillerie qui aura été fermée, qui sera déplacée ailleurs.

1645

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Mais le projet de revitalisation de la municipalité, est-ce que vous ne voyez pas un effet bénéfique au niveau du centre-ville de L'Annonciation?

1650

**M. ROLAND PÉPIN :**

Pour la population, oui, mais toujours dans la condition où on va permettre aux commerces de se réinstaller s'ils le veulent.

1655

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Merci.

1660

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Pépin. Alors je vais appeler un prochain intervenant, monsieur François-Arthur Sarrazin pour L'A.U.R.A., L'Annonciation Un Réseau Afférent.

1665

Bonsoir, monsieur Sarrazin.

**M. FRANÇOIS-ARTHUR SARRAZIN :**

1670

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires. Mon nom est François-Arthur Sarrazin pour L'A.U.R.A., Opération Réveil. Moi, je m'occupe de politique comme mon père s'en est occupé, Fernand Sarrazin, comme mon grand-père s'en est occupé, monsieur Arthur Sarrazin.

**(Lecture du mémoire)**

1675

**LA PRÉSIDENTE :**

1680

Merci, monsieur Sarrazin. Mon collègue, monsieur Germain, a des questions pour vous.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1685

Nous avons pu constater que quelques mémoires ont parlé - ça revenait souvent - des questions du développement commercial possible sur le long de la nouvelle 117. Je vais un peu reposer la question que j'ai posée tout à l'heure, c'est-à-dire est-ce que, du côté des gens qui s'inquiètent des retombées négatives du projet, est-ce qu'il y a eu un regroupement à votre connaissance de gens qui sont allés voir le Conseil municipal dans l'optique de discuter des possibilités d'avoir des commerces artériels qui seraient visibles de la future route? Est-ce qu'à votre connaissance, ç'a été structuré, cette approche-là, ou...

1690

**M. FRANÇOIS-ARTHUR SARRAZIN :**

1695

Oui, ç'a été structuré par la CCAAM. La CCAAM a présenté son mémoire. Ç'a déjà été structuré pour un centre industriel.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1700

On a fait un peu allusion à un centre industriel. Mais, de façon plus précise, par exemple, vous faites allusion « boucle semblable à celle de la Porte du Nord avec possibilité pour les automobiles et véhicules légers de gagner le centre-ville », vous faites allusion à cet élément-là dans le point 10, « maintenir les services au transport routier ». Est-ce que c'est des propositions qui ont été présentées au Conseil municipal dans le cadre global du projet?

1705

**M. FRANÇOIS-ARTHUR SARRAZIN :**

1710

Je pense que la CCAAM en a fait allusion, mais je présente la proposition maintenant. Ce que j'entends, c'est que, nous, au sud du village, je ne sais pas si vous avez remarqué, on offre un service routier depuis près de 40 ans. Il y a un service de restauration, qu'on pourrait appeler comme un Truck-Stop, il y a un magasin à grande surface qui est Le Tigre-Géant - qui est un des plus beaux, il paraît, au Québec - puis on a notre centre de service que mon père a tenu depuis plus de 40 ans, je pense, en 59, puis il dessert le trafic lourd. C'est notre gagne-pain. Ce qu'on dit, c'est que si vous nous bâclez,

1715 à ce moment-là, il faut que vous réfléchissiez à nous déménager ailleurs pour qu'on puisse continuer à offrir un service routier aux poids lourds et de restauration.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1720 Donc, ça, c'est une nouvelle proposition qui n'a pas été discutée dans les années passées. Est-ce que vous avez contacté le Conseil municipal à propos de cette problématique-là ou on assiste à quelque chose que vous proposez maintenant?

**M. FRANÇOIS-ARTHUR SARRAZIN :**

1725 Vous assistez à quelque chose que je propose maintenant.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Merci pour la précision.

1730

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1735 Quand vous parlez du pont, d'un ancien pont, est-ce que vous pouvez m'expliquer un petit peu qu'est-ce qu'il en est de ce pont-là, un nouveau pont qui serait fait dans un autre accès? C'est quoi l'intention que vous avez?

**M. FRANÇOIS-ARTHUR SARRAZIN :**

1740 Ça, ç'a déjà été discuté dans le passé, c'était la venue d'un pont au sud du village pour sortir le trafic lourd de La Macaza, ceux qui transportent le bois, puis en même temps, c'est que... En fin de compte, la raison pour laquelle le contournement avait été justifié, c'était de sortir les poids lourds du village. Mais avec la voie de contournement actuelle, on se rend compte que les poids lourds ne sont pas sortis du village, les poids lourds passent par l'accès sud et reviennent dans le village pour passer sur la rue du Pont, devant l'école.  
1745 En ayant été à cette école-là, je sais très bien c'est quoi, entendre une (..) passer sur Jacob quand ça descend.

1750 Ça fait que, c'est ça, il y avait eu une proposition qui avait été faite - je pense que c'est monsieur... Je ne me rappelle plus de son nom. En tout cas, cette proposition-là avait déjà été mentionnée mais balayée de la main. Ça, ce serait vraiment une solution réelle pour sortir les *truck* du village, en faisant passer par un pont directement vers La Macaza. Puis en même temps - on sait que l'aéroport de La Macaza se retrouve dans une situation, qu'ils n'ont pas de rues pour faire sortir les touristes - en même temps, ça pourrait servir autant l'aéroport de La Macaza et sortir réellement les *truck* du village.

1755

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1760 Mais quel chemin, à ce moment-là, est-ce que les camions vont prendre? Est-ce que le chemin des Lilas? Comment ça fonctionne?

**M. FRANÇOIS-ARTHUR SARRAZIN :**

1765 Comment ça fonctionne exactement, je ne pourrais pas vous dire maintenant, mais je peux vous faire parvenir l'information plus tard si vous le désirez.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1770 Puis dans le cas où est-ce que, par exemple, l'accès central actuel qui est proposé au niveau du projet... si, supposons, ça devenait un accès pour les camions aussi, est-ce qu'à ce moment-là, ça pourrait résoudre le problème que vous soulevez?

**M. FRANÇOIS-ARTHUR SARRAZIN :**

1775 Oui, complètement. Puis en même temps, ça apporterait une solution, une véritable solution pour sortir les gros camions du village.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1780 Donc, dans le fond, ce que vous cherchez... la question du pont, c'est un...

**M. FRANÇOIS-ARTHUR SARRAZIN :**

1785 C'est monsieur Larose qui m'avait...

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1790 ... c'est un projet ou, disons, si on veut, une alternative du fait que le projet actuel ne permet pas le passage des camions, si je comprends bien?

**M. FRANÇOIS-ARTHUR SARRAZIN :**

1795 C'est ça, complètement pas. On revient au même point, les camions repassent dans le village mais par ailleurs.

**LA PRÉSIDENTE :**

1800 Juste pour clarifier un petit peu plus. Autrement dit, vous seriez d'accord éventuellement avec un projet de déviation en autant qu'au niveau du transport lourd, il y ait une solution qui enlève complètement le transport lourd de L'Annonciation?

**M. FRANÇOIS-ARTHUR SARRAZIN :**

1805 De L'Annonciation, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1810 Et est-ce qu'on doit comprendre aussi que vous seriez pour permettre des accès à certains endroits pour les commerces artériels?

**M. FRANÇOIS-ARTHUR SARRAZIN :**

1815 Bien, ce qu'on demande, c'est une voie d'accès directe à l'hôpital - sur ça, on n'est pas « dérogeable » - et un pont au sud du village. Deux solutions.

**LA PRÉSIDENTE :**

1820 O.K. Je vous remercie, monsieur Sarrazin.

**M. FRANÇOIS-ARTHUR SARRAZIN :**

Merci.

1825 **LA PRÉSIDENTE :**

J'appellerais maintenant monsieur Laurent Bourgie de la Société de développement commercial de L'Annonciation, s'il vous plaît.

1830 Bonsoir, monsieur Bourgie. Nous vous écoutons.

**M. LAURENT BOURGIE :**

1835 Bonsoir. Alors je vous résume le document qui a été rédigé pour la Société de développement commercial.

**(Lecture du mémoire)**

**LA PRÉSIDENTE :**

1840

Merci, monsieur Bourgie. Alors j'aurais une première question. En fait, vous décrivez votre organisme, un organisme à but non lucratif qui représente les 120 commerçants de L'Annonciation. Pour la position qui est déposée aujourd'hui, qui fait foi par votre mémoire, elle représente la position de ces membres-là?

1845

**M. LAURENT BOURGIE :**

Du conseil d'administration de la SDC, oui.

1850

**LA PRÉSIDENTE :**

Du conseil d'administration de ces membres-là. O.K. Dans vos membres, les commerçants, ça comprend quels types de commerçants? L'ensemble des commerçants au complet?

1855

**M. LAURENT BOURGIE :**

L'ensemble des commerçants, les 120 commerces à L'Annonciation, de différents types. Il y a de la vente au détail, il y a des services, il y a des professionnels, il y a du transport, il y a un petit peu de tout.

1860

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous dites : « maintenir l'entrée à L'Association par la Montée Marois; vous parlez de la configuration telle que proposée par le ministère du Transport ou la Municipalité?

1865

**M. LAURENT BOURGIE :**

Exactement. Donc, par le ministère des Transports, c'est une entrée strictement incitative pour le transport léger et non pas une sortie.

1870

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, suite à la proposition de la Municipalité?

1875

**M. LAURENT BOURGIE :**

Exact.

1880

**LA PRÉSIDENTE :**

1885

Voilà. Maintenant, j'aimerais aussi savoir quels sont les impacts positifs... Vous dites qu'il y aura des impacts positifs sur ce projet-là; quels sont, pour vous, les impacts positifs de la déviation?

**M. LAURENT BOURGIE :**

1890

Sûrement, l'impact positif premier, c'est de sortir la circulation lourde du village et, ainsi, de redynamiser un peu le centre-ville par le projet de revitalisation. Donc, ce sont des stratégies qui doivent être appliquées pour créer un nouveau dynamisme commercial dans la municipalité.

1895

Si on parle de stratégies pour le commerce à L'Annonciation, bon, l'incitatif premier est la revitalisation du centre-ville, mais il y a d'autres stratégies aussi qui doivent être prises en considération. C'est d'ailleurs pour ça que je demande au ministère des Transports de créer une table de concertation ici pour qu'on puisse se trouver d'autres moyens de contrer les effets négatifs de ce contournement-là.

1900

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Mon collègue a une question pour vous.

1905

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Concernant justement la table de travail, le protocole de suivi puis l'accompagnement que le ministère propose, est-ce qu'à votre avis, c'est une chose qui est positive dans leur intention? D'abord, avez-vous eu le temps de l'examiner? Je ne sais pas si vous avez eu le temps de regarder ce qu'il en était?

1910

**M. LAURENT BOURGIE :**

C'était la table de travail qui était...

1915

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Ce qui est proposé, il y a un protocole, si on veut, d'accompagnement...

1920

**M. LAURENT BOURGIE :**

D'accompagnement et de suivi.

1925 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

... qui est proposé, et le suivi, et qui fait que, bon, il y aurait un genre de table de travail qui se serait formée avec les représentants locaux municipaux pour justement voir quelles sont les mesures pour, en fait, accompagner justement les commerçants dans le positionnement des commerces suite à la déviation.

1930

**M. LAURENT BOURGIE :**

En fait, ce n'est pas suite à la déviation, je crois qu'il faut commencer ça tout de suite.

1935

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Bien, ça, c'est celui du suivi. Mais il y a le suivi aussi d'accompagnement qui va se faire par la suite.

1940

**M. LAURENT BOURGIE :**

L'accompagnement, il doit y avoir un suivi aussi, effectivement, s'il y a des correctifs à apporter, à ce moment-là. Mais ça prend une table de travail présente... présentement, au moment où on se parle.

1945

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Ce que vous dites, c'est immédiatement avant le projet?

1950

**M. LAURENT BOURGIE :**

Immédiatement, pour se positionner d'ici à ce que le contournement arrive, donc, ça nous donne environ cinq ans si on respecte... si le ministère des Transports... ou si le projet est accepté et si l'échéance est respectée. Alors on parle de 2008, ce qui nous donne cinq ans pour s'organiser puis de créer un nouveau dynamisme ou une nouvelle vision de développement commercial ici, dans la région, tout en gardant les acquis commerciaux que nous avons présentement.

1955

1960

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Je vois aussi que vous parlez d'un trois ans pour mettre en place la revitalisation, je pense, avant le projet?

1965

**M. LAURENT BOURGIE :**

Ce qui est un minimum, de voir la revitalisation du centre-ville trois ans minimum avant que le contournement soit...

1970

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Pourquoi trois ans? Est-ce qu'il y a une raison?

1975

**M. LAURENT BOURGIE :**

Pour que les gens puissent voir les améliorations qui ont été effectuées ici, dans la municipalité. A ce moment-là, si on a un centre-ville qui est attrayant, qui est attirant à l'œil, puis on a des belles devantures de commerces - le processus est déjà enclenché dans ce sens-là - alors si les gens trouvent que c'est une belle petite municipalité, à ce moment-là ils vont s'en souvenir puis ils vont... pendant trois ans, ils passent, puis les touristes de passage aussi, ça nous donne beaucoup plus de visibilité pendant ces années-là, donc, ces gens-là, on risque de les revoir au niveau de nos commerces.

1980

1985

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

O.K., merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1990

Merci, monsieur Bourgie. Je vais appeler maintenant monsieur Stéphane Lapointe du CLD, s'il vous plaît.

Bonsoir, monsieur Lapointe.

1995

**M. STÉPHANE LAPOINTE :**

Bonsoir, monsieur Lapointe. Alors nous vous écoutons.

2000

**M. STÉPHANE LAPOINTE :**

Bonsoir. Stéphane Lapointe, directeur adjoint du Centre local de développement de la MRC d'Antoine-Labelle. Je vais vous faire un bref exposé du mémoire qu'on vous présente ce soir.

2005

**(Lecture du mémoire)**

**LA PRÉSIDENTE :**

2010

Je vous remercie. Mon collègue a une question pour vous, monsieur Germain.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2015

Bonsoir. Pour revenir à la fameuse halte routière, par rapport à ce qu'on avait entendu jusqu'à maintenant, où on parlait d'une relocalisation dans le secteur de l'entrée sud, vous semblez proposer une relocalisation différente qui serait, elle, située entre l'entrée sud et la Montée Marois.

2020

Dans votre optique pour cette nouvelle halte routière et le kiosque d'information touristique, j'imagine que, dans votre conception des choses, c'est que vous voyez le kiosque à ce moment-là accessible via l'échangeur prévu dans la Montée Marois? C'est de cette façon-là que vous le voyez?

2025

**M. STÉPHANE LAPOINTE :**

2030

C'est bien stipulé entre l'entrée sud et la Montée Marois préférablement. C'est toujours dépendamment de ce qui va être planifié, parce que ça doit tenir compte effectivement de tout le plan, si on veut, le transfert qui va être mis en branle. Mais, par contre, c'est plutôt vers le sud que vers la Montée Marois.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2035

Mais, par contre, vous parlez qu'elle doit être accessible par les automobilistes, par exemple, provenant du sud et par ceux provenant du nord, donc, ça implique à ce moment-là, techniquement, disons, un virage à gauche, par exemple, pour ceux qui vont venir du nord - donc, ce qui est non sécuritaire - ça implique une utilisation de préférence d'un échangeur, si je comprends bien? Parce que, pour des questions de sécurité... J'imagine que vous ne voulez pas sacrifier la sécurité pour la visibilité?

2040

**M. STÉPHANE LAPOINTE :**

Effectivement, ce serait souhaitable.

2045

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Dans l'autre optique aussi - c'est que vous parlez, bon, de véhicules récréatifs, et caetera - cette halte routière-là, est-ce que vous la voyez accessible aux camions ou seulement aux automobilistes et aux touristes?

2050

**M. STÉPHANE LAPOINTE :**

Aux camions également.

2055 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2060 Parce qu'on peut comprendre que ce qui est prévu par la Municipalité, c'est que la Montée Marois, par exemple, ne serait pas accessible pour les camions et que la Montée Marois n'aurait pas de sorties non plus - c'est-à-dire, une fois que nous accédons à la Montée Marois, nous devons descendre jusque sur la rue Principale pour ressortir soit par le nord ou par le sud. Donc, est-ce que vous avez vu une problématique à ce moment-là pour les camions? Comment vont-ils ressortir à ce moment-là du secteur de votre halte routière?

2065 **M. STÉPHANE LAPOINTE :**

O.K. Mais, comme je vous disais, c'est vraiment sur le bord de la nouvelle voie de contournement et...

2070 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2075 Vous, vous la voyez, donc, vraiment sur le bord, donc, dans la zone de nonaccès actuellement projetée par le ministère mais avec un accès et virage à gauche, par exemple, pour les automobilistes qui vont venir du nord?

**M. STÉPHANE LAPOINTE :**

Exactement.

2080

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Vous la voyez du côté est?

2085 **M. STÉPHANE LAPOINTE :**

Oui.

2090 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Ça va, O.K. Je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

2095 Vous faites part dans votre mémoire de plusieurs projets touristiques, vous en citez plusieurs. J'aimerais savoir, dans ces projets-là, lesquels, selon vous, pourrait avoir des retombées pour L'Annonciation.

**M. STÉPHANE LAPOINTE :**

2100 Bien, évidemment, celui de l'aéroport de La Macaza, qui est présentement en marche et qui compte partir d'ici les prochaines semaines, qui va avoir des répercussions inévitables pour l'ensemble du territoire. Parce que, évidemment, on sait que l'aéroport, la première clientèle visée, c'est la clientèle de Tremblant.

2105 Nous, en tant que CLD, notre rôle, c'est de faire en sorte d'offrir plus que Tremblant et la région à l'ensemble de cette clientèle-là qui va arriver par cette nouvelle porte d'entrée, donc, ça va avoir définitivement un impact au niveau du secteur qui est juste à côté.

2110 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, est-ce que vous pensez que les orientations de la Municipalité en matière de développement touristique qui ont été proposées lors de la première partie de l'audience...  
2115 est-ce qu'elles vont dans le sens de ce que vous développez?

**M. STÉPHANE LAPOINTE :**

2120 Tout à fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

2125 **M. STÉPHANE LAPOINTE :**

Tout à fait.

2130 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous dites aussi à un endroit que le CLD est actuellement à la recherche d'un nouveau site dans le cadre d'un plan proposé. Est-ce que, ça, c'est déviation ou pas?

2135 **M. STÉPHANE LAPOINTE :**

Écoutez, présentement, l'endroit qui constitue le bureau d'information est difficilement accessible, il est à la gare. Par contre, c'est sûr qu'à moyen terme, nous, ce qu'on visait, c'est essentiellement de revoir le positionnement ou la stratégie de positionnement, mais toujours en s'inscrivant aussi avec l'optique de la voie de contournement.

2140

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais est-ce que, dans votre stratégie de positionnement, c'était dans votre intention, de toute façon, de relocaliser à L'Annonciation ou ç'aurait pu être ailleurs?

2145

**M. STÉPHANE LAPOINTE :**

Non, à L'Annonciation.

2150

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que des discussions ont eu lieu jusqu'à maintenant avec le ministère du Transport ou avec la Municipalité en termes de possibilité de relocalisation et, si je comprends bien, d'extension à une halte routière?

2155

**M. STÉPHANE LAPOINTE :**

Pas au niveau de la halte routière, mais au niveau d'une relocalisation, ç'a déjà été discuté à plusieurs reprises.

2160

**LA PRÉSIDENTE :**

Et tout le monde allait dans le même sens d'un besoin de relocalisation, de toute façon?

2165

**M. STÉPHANE LAPOINTE :**

Oui.

2170

**LA PRÉSIDENTE :**

Mon collègue a des questions.

2175

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

2180 Tantôt, vous disiez que le kiosque actuel est fréquenté aussi par les gens, les cyclistes, les motoneigistes. S'il est relocalisé, est-ce que vous allez perdre cette clientèle-là? Comment vous voyez l'achalandage de cette clientèle-là actuellement du kiosque si jamais il est relocalisé sur le long de la route 117?

**M. STÉPHANE LAPOINTE :**

2185 Écoutez, je pense qu'on n'est pas au niveau du moyen mais au niveau plutôt de l'objectif qui est de pouvoir maintenir un service d'information touristique à cette clientèle-là, qui est en croissance également, et de permettre un lien entre la nouvelle localisation et le parc linéaire. Par rapport aux types d'accès ou par rapport aux moyens d'accès, je pense que, ça, ça va être...

2190 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Mais est-ce que ça pourrait aller jusqu'à un deuxième bureau qui serait un bureau saisonnier? Est-ce que ça va jusque là ou si c'est vraiment un seul?

2195 **M. STÉPHANE LAPOINTE :**

2200 Ce serait un seul parce que la piste cyclable a des utilisations qui font en sorte qu'il y a des usagers autant l'hiver que l'été, donc, c'est important de pouvoir offrir ces services-là à cette clientèle-là.

2205 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Donc, tout serait centralisé dans le même. Il y aurait des possibilités... un réseau quelconque pour que ces gens-là puissent se rendre au bureau, c'est ça que je comprends?

2210 **M. STÉPHANE LAPOINTE :**

Au bureau, effectivement.

2215 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

O.K., merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2220

Je vous remercie de votre participation. J'appellerais maintenant un dernier participant, monsieur Gaétan Gargantini, s'il vous plaît.

Bonsoir, monsieur.

2225

**M. GAÉTAN GARGANTINI :**

Bonsoir, madame.

2230

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors nous vous écoutons.

**M. GAÉTAN GARGANTINI :**

2235

Ce ne sera pas tellement long. Moi, je suis pour le contournement du village de L'Annonciation, premièrement, pour la diminution des risques d'accidents, surtout à la sortie nord de L'Annonciation. Moi, je demeure dans ce coin-là. Le contournement permettrait de diminuer les risques d'accidents à la sortie nord de L'Annonciation. A cet endroit, on retrouve la route 321, entrée et sortie pour Nomingue, le chemin Landry et puis le chemin de la Mil-End, et aussi le commerce UAP qui est là, qui fait plusieurs entrées dans le même coin.

2240

Lorsqu'on se dirige vers le nord de L'Annonciation en provenance du sud, la voie de dépassement pour Nomingue est dangereuse, la voie de dépassement débute au sommet d'une côte, qui est dans le haut... le développement Charest, et pour permettre de dépasser ceux qui attendent pour prendre la 321.

2245

Toutefois, si nous voulons emprunter le chemin Landry ou le chemin de la Mil-End pour nous rendre au commerce de chez UAP, qui, eux, sont situés à notre droite, nous devons emprunter la voie de dépassement. Cette situation est extrêmement dangereuse puisque les autos et les camions qui s'engagent dans cette voie ne s'attendent pas à ralentir mais plutôt à accélérer.

2250

Ensuite de ça, la problématique est la même lorsqu'on vient du nord de Mont-Laurier et qu'on veut prendre l'une de ces entrées, il y a encore une côte et des voies de dépassement, en plus d'une légère courbe quand tu descends la côte avant Mont-Laurier. C'est extrêmement dangereux parce que ceux qui vont chez UAP ou qui prennent le chemin Landry, tu sais, t'es obligé de couper deux voies. Avec le contournement, les risques

2255

2260 d'accidents sont fortement diminués parce qu'il y aurait des échangeurs, puis ce serait beaucoup mieux.

2265 Ensuite de ça, deuxièmement, pour moi, c'est important parce que - pour reprendre mon investissement - j'ai un terrain qui est situé à la sortie sud de L'Annonciation puis, selon les plans de contournement, le terrain que je possède sera exproprié.

2270 Personne ne veut acheter un terrain qu'on parle d'exproprier d'année en année. En ce qui me concerne, c'est un investissement qui dort, je n'ai pas les moyens de garder ce genre d'investissement. Bien entendu, l'aboutissement du contournement, un projet qui date depuis une vingtaine d'années, me permettrait de récupérer enfin mon investissement puisque je ne peux pas faire autrement, je ne peux pas rien faire avec le terrain. Puis là, ils ont changé même le zonage dans les dernières années.

2275 Ensuite de ça, ça va faire aussi une amélioration - troisièmement - une amélioration de la qualité de vie. La voie de contournement va permettre d'éliminer les bouchons de circulation de la fin de semaine, surtout particulièrement en été. Cela va améliorer la qualité de vie des résidants qui vivent à proximité de L'Annonciation puisqu'il est pratiquement impossible de prendre la route 117 à partir du vendredi après-midi jusqu'au dimanche, quand il y a beaucoup de circulation, et les grandes fins de semaine, ce n'est pas facile.

2280 La diminution de la circulation lourde dans le village aura comme impact la diminution du bruit et de la poussière. Avec le réaménagement du centre du village, il sera vraiment plus agréable de circuler à pied, comme en véhicule, pour faire nos emplettes. L'été, en particulier, nous pourrons traverser la rue de façon plus sécuritaire et, enfin, profiter des terrasses, des restaurants. La diminution du bruit et de la circulation lourde dans le village augmentera la valeur possible des maisons.

2290 Ensuite de ça, il ne faut pas oublier que 30 pour cent des commerces seront affectés par une diminution de leur chiffre d'affaires qui est à peu près 15 pour cent par année pendant quelques années, selon le MTQ. Lorsque tu es commerçant, ton commerce, c'est ton gagne-pain présent puis à venir. Étant commerçant moi-même, je trouve important de supporter ceux qui seront affectés. Le réaménagement du centre-ville, c'est donc vital pour donner cette chance et aider 30 pour cent des commerces affectés. Mais, également, 70 pour cent des commerces pourraient y avoir un avantage certain. 2295 Cela, il ne faut pas l'oublier non plus. C'est tout, je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

2300 Merci. Alors j'aimerais peut-être avoir un peu plus de précisions. Vous dites que vous avez actuellement un commerce près de ce qui serait éventuellement l'entrée nord?

**M. GAÉTAN GARGANTINI :**

2305 Non. Je demeure à l'entrée nord, mais mon commerce est au sud, il est à l'entrée sud du village.

**LA PRÉSIDENTE :**

2310 Votre commerce est au sud. O.K. Selon vous, vous avez parlé de l'aspect sécurité, que ça réglerait effectivement une bonne partie de...

**M. GAÉTAN GARGANTINI :**

2315 Pour l'entrée nord.

**LA PRÉSIDENTE :**

2320 Oui, de l'entrée nord, et que ça réglerait une bonne partie des problèmes, et vous avez soulevé l'aspect des fins de semaine où il y a beaucoup de trafic. J'aimerais vous entendre sur cet aspect-là. Il y a beaucoup de personnes qui, lors de la première partie de l'audience, sont intervenues en disant : « pourquoi changer tout ça juste pour des fins de semaine ». Vous, vous les vivez, si je comprends bien, vous vivez ça quotidiennement?

2325

**M. GAÉTAN GARGANTINI :**

Oui.

2330 **LA PRÉSIDENTE :**

Comment vous voyez ça, l'importance de cet aspect-là au niveau de la sécurité pour vous?

2335 **M. GAÉTAN GARGANTINI :**

2340 Bien, au niveau de la sécurité... C'est sûr que ce n'est pas à l'année qu'on a un grand trafic, mais si je regarde depuis quand même huit ans que j'ai mon commerce, je peux dire que, depuis huit ans, même dans la semaine, l'augmentation de l'achalandage sur la 117 a augmenté. En tout cas, depuis le début que j'ai ouvert, je vois plus de monde dans le village, plus d'achalandage sur la 117.

2345 J'ai un garage, puis souvent, il faut aller... Comme, pour moi, le commerce UAP Pièces d'Auto, c'est un commerce où on va souvent, puis quand on se ramasse dans le trafic , c'est l'enfer parce que c'est vraiment... c'est un problème parce qu'il faut aller chercher les pièces, tout ça. Pour nous, on vit ce problème-là à ce moment-là, tu sais. Puis même là, il y a plus de trafic qu'il y en avait puis c'est plus... Il faut traverser le village, tout ça. Si t'avais un contournement, c'est plus rapide, c'est plus...

2350 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous, vous dites que c'est un garage?

2355 **M. GAÉTAN GARGANTINI :**

Oui, j'ai un garage général.

**LA PRÉSIDENTE :**

2360 Qui est situé à l'entrée sud?

**M. GAÉTAN GARGANTINI :**

Oui.

2365

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous offrez l'essence aussi? Vous l'avez déjà offerte?

2370 **M. GAÉTAN GARGANTINI :**

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

2375

Juste un garage mécanique. O.K.

**M. GAÉTAN GARGANTINI :**

2380 Non, je n'ai pas d'essence.

**LA PRÉSIDENTE :**

2385 Parce qu'on a parlé beaucoup, aussi, en première partie d'audience de toute la question de l'importance de la visibilité, d'annoncer, et tout ça, versus l'importance à ce que les gens voient... passent devant les commerces, et tout ça. Pour votre type de commerce, est-ce que vous êtes inquiet?

**M. GAÉTAN GARGANTINI :**

2390 Non. Non, parce que, moi, mon commerce est très local, j'ai une bonne clientèle mais c'est très local. Je ne peux pas dire que, même dans l'été ou quand il y a bien du tourisme, ce n'est pas... je vais en dépanner mais ce n'est pas vraiment... Pour moi, ça ne représente pas un...

2395

**LA PRÉSIDENTE :**

2400 Une perte de clientèle?

**M. GAÉTAN GARGANTINI :**

2405 Pas vraiment, non.

**LA PRÉSIDENTE :**

2410 Autrement dit, donc, le trafic routier de transit, pour vous, ce n'est pas une clientèle que...

2410

**M. GAÉTAN GARGANTINI :**

2415 Non. Ma clientèle, c'est vraiment local, tous les villages alentour, environnants.

2415

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Mon collègue a une question.

2420 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

2425 Concernant les accidents, tantôt, que vous avez parlé plus à l'accès nord, selon vos observations, est-ce que ça implique souvent des camions, ces accidents-là, ou si c'est plutôt entre véhicules?

2425

**M. GAÉTAN GARGANTINI :**

Il est arrivé avec des camions, il y a eu des autos, il y a eu...

2430 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Mais, disons, il n'y a pas une majorité de camions, c'est un peu...

**M. GAÉTAN GARGANTINI :**

2435

Bien, c'est dur à dire, s'il y a plus de camions. Je ne penserais pas. Dernièrement, cet été, il y a eu deux ou trois accidents avec des camions mais... Écoute, là, c'est difficile à dire, s'il y a eu plus de camions ou moins. Mais c'est que c'est des places où il y a beaucoup de trafic, puis quand les gens veulent rentrer à Nominique, quand il y a beaucoup de trafic les fins de semaine, bien, là, ça rentre, ça va vers Mont-Laurier, tu peux rentrer... moi, je demeure sur le chemin de la Mil-End, ou si tu veux aller chez UAP...

2440

Quand tu viens du sud vers le nord, ce n'est pas si pire mais, même à ça, il faut que tu fasses attention, puis si tu viens de Mont-Laurier, puis quand tu veux prendre le chemin de la Mil-End, tu veux prendre chez UAP, si tu veux prendre le chemin Landry...

2445

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Donc, avec la voie de déviation, si on enlève les véhicules qui sont en transit, ça va alléger la circulation?

2450

**M. GAÉTAN GARGANTINI :**

C'est ça, oui. Tu vas avoir un viaduc ou, je sais pas quoi, des échangeurs qu'il va y avoir là, qui vont être... ce que j'ai vu sur les plans, tu sais, qui va être mieux. Je trouve personnellement que ça va être moins dangereux, chacun va avoir sa place vraiment.

2455

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

O.K., merci.

2460

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie de votre participation.

2465

**M. GAÉTAN GARGANTINI :**

Merci beaucoup.

2470 **LA PRÉSIDENTE :**

2475 Alors ceci met fin à la partie publique des travaux de la Commission. Au cours de cette deuxième partie d'audience, nous avons reçu douze mémoires, dont neuf ont été présentés par écrit, un mémoire verbal et deux mémoires qui ont été déposés mais non présentés.

2480 Je tiens à remercier l'ensemble des participants pour leur utilisation adéquate de l'examen public, d'avoir contribué au déroulement serein, respectueux et courtois de la procédure. Je remercie aussi le promoteur et son équipe, les personnes-ressources pour leur collaboration. Plus particulièrement, je remercie les citoyens, groupes et entreprises pour leur participation assidue et leurs témoignages.

2485 Je vous assure que toutes les interventions alimenteront la réflexion de la Commission. J'aimerais aussi vous rappeler que toutes les interventions d'aujourd'hui ainsi que les mémoires non présentés seront accessibles au public dans les centres de consultation et sur le site du BAPE. Les personnes qui désireraient transmettre de l'information complémentaire à l'intention de la Commission pourront le faire jusqu'au 20 novembre prochain.

2490 Merci aussi à toute l'équipe de soutien du BAPE. Il y en a un peu moins ce soir qu'il y en a eu les autres soirs, ça dépend de la charge de travail assignée pour chacune des deux séances. Je remercie aussi monsieur Raveau qui s'occupe des transcriptions. Je remercie aussi nos deux collègues du ministère des Relations avec les citoyens et d'Immigration; sans eux, on aurait aussi beaucoup de difficultés à se retrouver des fois dans l'ensemble des... Heureusement qu'on a les transcriptions et qu'on a une bonne technique aussi pour s'entendre, et leur appui.

2500 Alors je vous remercie encore sincèrement. Comme je vous disais tout à l'heure, nous, notre travail public se termine peut-être ce soir, mais notre travail n'est pas terminé. Nous allons prendre en considération et analyser l'ensemble de vos interventions en plus de continuer notre commission d'enquête.

2505 Comme je vous disais tout à l'heure, il y a des documents qui vont être déposés aux centres de consultation. Si la Commission a d'autres questionnements, que ce soit pour le promoteur ou les personnes-ressources, les questions et les réponses vont être déposées aussi aux centres de documentation et seront sur le site, alors vous pourrez suivre la progression de l'enquête de la Commission jusqu'à la fin de son mandat dans ce cadre-là, parce que toute intervention que nous allons faire encore reste publique - même si elle ne se

2510 fait pas en personne ici, elle reste publique au niveau des documents qui sont déposés, et tout ça.

Alors je déclare donc maintenant que la partie publique de l'audience portant sur le projet de déviation de la route 117 à L'Annonciation est terminée et je vous remercie beaucoup. Bonne soirée.

2515

Oui, monsieur?

(Intervention de M. André Morissette)

2520 Oui, le rapport va être déposé. Nous, notre mandat est de quatre mois, il a débuté le 7 octobre, donc, on doit, au plus tard, remettre au ministre le 7 février prochain notre rapport qui fera état de nos constatations, de ce qu'on propose ou pas, d'aménagements éventuels, de changements, de refus ou d'acceptation. Alors on va faire état de tout ça, de l'analyse qu'on aura faite de la situation.

2525 Dans le cadre de cette analyse-là, comme je l'ai dit en première partie d'audience, on tient compte des impacts biophysiques, physiques, en fait, tous les impacts sur le milieu humain, sur les habitats, sur l'ensemble de la problématique. Et ce n'est pas parce que ça n'a pas été abordé en audience que nous ne la traitons pas, nous voyons l'ensemble de la problématique.

2530

Alors tout ça va être donné au ministre. Dans la loi, c'est au plus tard le 7 février. Le ministre a 60 jours pour rendre public le rapport. Il peut le faire dans la semaine, dans les 15 jours, mais au maximum de 60 jours, vous allez avoir la copie du rapport qui va être rendu public. Elle va être annoncée aussi dans les journaux locaux pour la sortie.

2535

2540 Suite à ça, bien, dans le processus, le ministre va tenir compte du rapport que fera le BAPE de la situation et, en même temps, dans le même processus, il y a, au sein du ministère de l'Environnement, toute l'analyse environnementale qui se fait. Alors le ministre, à l'éclairage des deux, va faire... C'est le ministre de l'Environnement qui va faire une recommandation au Conseil des ministres, qui, lui, décide. Alors voilà le processus.

Oui?

**M. ANDRÉ MORISSETTE :**

2545

J'aurais une petite question.

**LA PRÉSIDENTE :**

2550

Oui, allez-y.

**M. ANDRÉ MORISSETTE :**

2555 Il y a beaucoup de gens qui sont dans la salle, c'est peut-être une dernière chance  
de vous parler. Alors le processus pour les gens qui sont ici, bon, il y a un projet de  
contournement, c'est possible que, finalement, ce ne soit pas approuvé. Dans le temps  
pour les commerçants du village, ici, pour ceux qui sont intervenus, comment vous voyez  
le déroulement - en termes de mois et d'années - avant que les gens du village disent « bon,  
bien là, ça a été annulé » ou « on remet ça peut-être dans 20 ans ou dans 30 ans », entre-  
2560 temps il y aura une autre solution de proposée. A quel moment on peut s'attendre à avoir un  
genre de... « oui, le projet va être fait » ou « non, il a été annulé »? Est-ce qu'on parle  
d'années, de mois?

**LA PRÉSIDENTE :**

2565 Le mandat du BAPE est de quatre mois. Ça, c'est garanti, c'est dans la loi, on ne  
dépasse pas. Il y a toujours, comme je vous dis... Le rendre public, c'est les 60 jours.  
Alors donc, on peut penser au moins à 4 à 6 mois à partir du 7 octobre. Maintenant, suite à  
ça, le gouvernement peut se prononcer très rapidement, comme plus tard. Là, on n'est  
2570 plus maître d'œuvre de la situation.

Je pense que, de toute façon, vous allez voir au rapport du BAPE un peu  
l'orientation que, nous, on va prendre à l'étude de tout ça suite à la commission d'enquête  
qu'on fait aussi. Maintenant, les choses peuvent se faire rapidement comme tard, mais  
c'est sûr que...

2575 C'est vrai qu'il y a plusieurs qui sont intervenus, soit en première partie, en  
deuxième partie d'audience, dire: « bien, ça fait 20 ans qu'on en parle », et tout ça. Mais  
maintenant, vous êtes quand même rendus à un niveau de processus où, en principe, ça  
peut se décider assez rapidement. Quand c'est rendu aux audiences publiques, c'est  
2580 quand même qu'il y a un certain sérieux, ce n'est plus juste un projet sur les tablettes.

Maintenant, dépendant des décisions qui sont prises suite à l'analyse  
environnementale et le rapport du BAPE, bien, ça peut être plus ou moins long. Mais vous  
êtes quand même dans une étape qui a vraiment évolué beaucoup depuis ce temps-là.

2585

**M. ANDRÉ MORISSETTE :**

Une dernière question. Est-ce qu'il est possible, à ce stade-ci, parce qu'on est très  
avancé, qu'il arrive une alternative où on dise : « on ne passera pas à 3 kilomètres » mais il  
2590 y a une alternative qui est proposée à 1 kilomètre, ou, ça, c'est complètement...

**LA PRÉSIDENTE :**

2595 Écoutez, dans tout le processus, c'est évolutif, il peut y avoir des propositions qui peuvent, par exemple, améliorer - qu'elles viennent de part et d'autre, elles peuvent venir du BAPE, elles peuvent venir du ministère de l'Environnement, elles peuvent venir du ministère du Transport - parce que les gens se parlent, ils évoluent là-dedans. Mais on parle de mesures d'atténuation, ou des choses comme ça.

2600 Mais c'est clair que si c'est un autre projet, ce n'est plus la même chose. Nous, le projet qu'on analyse, c'est le projet présenté par le ministère du Transport, on en déduit que c'est celui-là qu'ils veulent faire. Ils ont fait deux variantes, ils ont évalué la possibilité de le faire dans la route actuelle ou par déviation, et ils proposent la déviation. Voici ce qu'on analyse et ce qu'on regarde. Nous, on regarde les deux.

2605 Alors s'ils arrivaient avec un autre projet complètement, bien, ils se feraient probablement répondre par le ministère de l'Environnement: « oui, mais où est l'étude d'impact », ce n'est plus... Le projet, c'est celui-là.

2610 **M. ANDRÉ MORISSETTE :**

On pourrait vous revoir à ce moment-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2615 Ou une autre équipe, je ne sais pas. Mais il y aura de bonnes chances que si ça ne correspond plus à ce qui a été présenté, ce n'est plus ce qui peut être autorisé d'être fait. Parce qu'il y a tout le processus d'autorisation qui arrive après aussi.

2620 **M. ANDRÉ MORISSETTE :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2625 Bien, ça me fait plaisir. Bonne fin de soirée.

**FIN DE L'AUDIENCE**

2630 \* \* \*

2635

Je, soussigné, **BERNARD J. RAVEAU**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des paroles recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2640

**ET J'AI SIGNÉ:**

---

**BERNARD J. RAVEAU, s.o.**

2645

2650

2655

2660

2665

2670